

Faculté des sciences économiques,  
sociales, politiques et de communication

**MOBILISATION DE L'ADVOCACY  
COALITION FRAMEWORK DANS LA  
POLITIQUE FONCIERE EN HAITI-CAS DE  
LA VALLEE DE L'ARTIBONITE**

Auteur : Wenky VOLNE

Promoteur : Stéphane MOYSON

Lecteur : René Claude NIYONKURU

Année académique : 2018-2019

Master de spécialisation en développement, environnement et sociétés

## **REMERCIEMENTS**

Pour la réalisation de ce Travail de Fin d'Etudes, je présente mes remerciements, d'abord, aux membres de ma famille-Néhemy VOLNE, Wadson VOLNE, Sophora VOLNE, Sunshine VOLNE, Stanley BELIZAIRE, Kenley VOLNE, Acéphie Dagis RENOIR, Sony VOLNE et mon oncle Délima DAGIS.

Je remercie spécialement mon promoteur, Stéphane MOYSON, qui, depuis au début jusqu'à la fin n'a pas cessé de m'encourager pour la réussite de ce mémoire. Des remerciements sont également adressés à l'Académie de Recherche et Enseignement Supérieur, à la Faculté d'Agronomie(FAMV) et de Médecine Vétérinaire de l'Université d'Etat d'Haïti, et à l'Ecole de Formation professionnelle Sgt Mark Gallagher pour leurs supports éducatifs et financiers.

Je dois beaucoup à tous mes camarades de la promotion en master de Spécialition en Développement Environnement et Sociétés de l'Université Catholique de Louvain, spécialement mes compatriotes haïtiens et à tous les camarades de la promotion de la FAMV. J'adresse des remerciements particulièrement à Bernard Ethéart et Maxo Eric VAL pour leurs supports et leurs orientations et à Dona Rochelin, Rhalf K. Jean Louis, Pythagore Laguerre et Molière Pierre pour leurs conseils. Enfin, je remercie la communauté paysanne de la Vallée de l'Artibonite pour leur accueil sur le terrain, spécialement les membres de l'INARA dans l'Artibonite et à toutes les personnes qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à la relation de ce travail.

## **DECLARATION DEONTOLOGIQUE**

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux,...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave ».

**Wenky VOLNE**

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	1
DECLARATION DEONTOLOGIQUE .....	2
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
I. INTRODUCTION.....	6
1.1. Problématique et approche théorique .....	6
1.2. Méthodologie.....	10
1.2.1. Collecte des données .....	10
1.2.2. Analyse des données.....	12
II. CADRE CONCEPTUEL DE L'ADVOCACY COALITION FRAMEWORK (ACF).....	13
2.1. Vue d'ensemble de l'ACF .....	13
2.2. Composantes de l'ACF.....	13
2.2.1. Sous-système de politique publique .....	14
2.2.2. Systèmes de croyance.....	15
2.2.3. Coalitions de cause .....	16
2.3. Explication de changement politique dans l'ACF .....	19
2.3.1. Apprentissage et rôles des idées .....	19
2.3.2. Poids de la perturbation externes.....	21
2.3.3. Voies alternatives au changement de politique: chocs internes.....	21
III. HISTORICITE DE LA QUESTION FONCIERE DANS LA VALLEE DE L'ARTIBONITE DE 1950 A 2012 .....	24
3.1. Origine des conflits fonciers dans l'Artibonite.....	24
3.2. Les protagonistes des conflits fonciers dans l'Artibonite (Grand propriétaire terrien, Gérant et paysans) .....	25
3.2.1. Les grands propriétaires terriens (grandon).....	26
3.2.2. Le Gérant.....	26
3.2.3. Les paysans.....	27
3.3. Evolution des politiques fonciers en dans la vallée de l'Artibonite .....	27
3.3.1. Réforme foncière 1996-1997.....	28
3.3.2. Réforme foncière 2012 .....	30
IV. RESULTATS EMPIRIQUES .....	32

L'enjeu de cette partie consiste à analyser le sous-système foncier dans l'Artibonite en mobilisant les outils conceptuels de l'ACF.....	32
4.1.1.    Sous-système foncier dans l'Artibonite.....	32
4.2.    Les Coalitions dans le sous-système foncier dans l'Artibonite .....	33
4.3.    Système de croyance des coalitions.....	34
4.4.    Ressources utilisées par les coalitions .....	36
4.5.    Stratégies des coalitions dans le sous-système foncier de l'Artibonite .....	40
4.6.    Changement politique dans le sous-système foncier .....	43
4.6.1.    Perturbations dans le sous-système foncier de l'Artibonite .....	44
4.6.2.    Apprentissage et rôles des idées .....	45
V.    DISCUSSION DES RESULTATS EMPIRIQUES .....	47
5.1.1.    Formation des coalitions.....	47
5.1.2.    Ressources utilisé par les coalitions .....	48
5.1.3.    Sources de changement politique .....	48
VI.    CONCLUSION .....	54
VII.    BIBLIOGRAPHIE .....	59
VIII.    ANNEXE 1 – Guide d'entretien.....	64
8.1.    Grille d'analyse des articles dans les journaux.....	69
RESUME.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>

## **LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

**ACF** : Advocacy Coalition Framework

**AMABA** : Association des Maires de Bas-Artibonite

**BNH** : Bibliothèque Nationale d'Haïti

**CASEC** : Conseiller Administratif de la Section Communale

**DGI** : Direction Générale des Impôts

**FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture

**INARA** : Institut National de la Réforme Agraire

**KOP** : Konbit Oganization Peyizan

**KOZEPEP** : Komite Zafè Peyizan pou Entegrasyon

**MARNDR** : Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural.

**MDPJ** : Mouvement pour le Développement de 'Petit jardin'

**MINUSTHA** : Mission des Nations Unies pour la Stabilité en Haïti

**MIOPOV** : Mouvement d'unité des organisations populaires de Verettes

**ODVA** : Organisme du Développement de la Vallée de l'Artibonite

**PAPDA**: Plateforme Haitienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif

**SPBP** : Syndicat des Planteurs 'Bourdette' de Petite place

## I. INTRODUCTION

### 1.1.Problématique et approche théorique

Le foncier constitue un enjeu économique et politique majeur qui est au cœur des politiques agricoles et de développement rural. Tous les choix des politiques foncières ont un impact déterminant sur le développement des territoires (Livre blanc des acteurs français de la Coopération, 2008). Des nouvelles politiques publiques se révèlent nécessaires pour modifier le comportement des acteurs quant à leurs usages et leur mode de possession des ressources foncières.

En Haïti, la question agraire a toujours été un problème crucial dans l'histoire économique et sociale du pays après son indépendance de 1804 (Altineus, 2015). A travers l'histoire d'Haïti, la terre est à la fois un outil important de production et un symbole de liberté et de puissance pour le peuple haïtien. Depuis l'indépendance, la société haïtienne est caractérisée par une population en grande majorité rurale qui subsiste de la terre (Monacé, 2016). Elle a été et reste chez les Haïtiens la première source de richesse : elle occupe près de 60% de la population active dans le milieu rural (Ehtéart, 2005). La question foncière en Haïti est depuis longtemps sujette à des rivalités, des contradictions et même des controverses qui mettent en rapport des hommes entre eux et des classes sociales entre elles. Depuis la naissance de l'Etat Haïtien en 1804, le pays fait face à des conflits foncier qui nécessite de surpasser par une réforme foncière. Cette situation exige l'adoption de nouvelles politiques pour apporter des solutions dans le cadre du développement du pays (Altineus, 2015).

Durant les années 1960 à 1986, Haïti connaît une longue période de dictature avec le passage au pouvoir de deux présidents qui se succèdent de père en fils. Pendant ces trois décennies, la possession des terres est sujette à des conflits entre paysans et grands propriétaires terriens en Haïti, en particulier dans la vallée de l'Artibonite qui représente la plus grande plaine irriguée du pays (Collectif Haïti de France, 2003). Presque toutes les terres sont accaparées par les grands propriétaires et les partisans proches du pouvoir. Ces terres sont ensuite retournées aux petits paysans pour les travailler sous forme de métayage, c'est-à-dire qu'ils partagent 50% des récoltes avec le propriétaire des terres qui pourtant ne participe pas à la production. En 1986, le régime dictatorial prend fin, et une

nouvelle ère constitutionnelle est mise en place en 1987. Un article de la nouvelle constitution demande la mise en place d'une réforme agraire dans le pays. En effet, les paysans ont milité pour demander l'exécution de la réforme agraire (Ethéart, 2005). En 1996, une nouvelle décision à travers un arrêté présidentiel a exigé la mise en place de la mise en place d'une réforme agraire dans l'Artibonite. Des mémoires (par ex. Monacé, 2016 ; Nora, 2005) ou des ouvrages (par ex. Ethéart, 2014) ont bien été consacrés à l'histoire de cette réforme et des conflits et des résultats qu'elle a générés. Cependant, il existe peu d'analyses proprement politiques de ce conflit foncier.

Pourquoi et comment la politique agraire a évolué en Haïti entre 1986 et aujourd'hui ? Pour répondre à cette question, nous mobilisons l'Advocacy Coalition Framework (ACF). L'ACF est un modèle conceptuel et théorique élaboré par P. Sabatier et ses collègues (Sabatier & Jenkins-Smith, 1993). Il est considéré comme étant l'un des plus stimulants dans l'analyse des politiques publiques (Bergeron, Surel & Valluy, 1998). Ce cadre consiste à expliquer comment le dynamisme des acteurs a influencé la prise de décision sur une politique publique. L'ACF conceptualise les processus de politique publique à partir de « sous-systèmes » sectoriels (par ex. agraires) et géographiques (par ex. l'Artibonite) d'acteurs qui forment des « coalitions » : chaque coalition a un système de croyance et développe un ensemble de stratégies qui passent par l'utilisation de ses ressources politiques (argent, autorités légales, information et autres) en vue de contrôler la politique publique (Bakong, 2011 ; Jenkins-Smith, 2014, Sabatier, 2014). Les décisions politiques prises (lois, décrets, allocation budgétaire) produisent alors des résultats politiques et des impacts économiques, sociaux etc. (Kübler, 2001, Sabatier, 2014). En d'autres termes, l'ACF vise à expliquer le changement politique (Sabatier & Jenkins Smith, 1993).

L'ACF est mobilisé pour présenter une analyse de la politique agraire en Haïti, plus précisément dans l'Artibonite. Cette analyse se donne pour objectif, d'une part, de comprendre les raisons politico-administratives qui ont conduit la politique agraire à connaître l'évolution qui a été la sienne en Haïti. D'autre part, elle vise à rendre compte des clefs du succès ou de l'échec des protagonistes impliqués dans ce conflit politique au cours du temps. La mobilisation de cette approche est pertinente à double titre. D'une part,

la mobilisation de l'ACF nous permet de comprendre comment dans le sous-système politique dans le cas celui de l'Artibonite en Haïti, un cadre analytique peut être utilisé pour comprendre le dynamisme entre les acteurs qui rentrent en compétition pour convertir leurs croyances en politique publique. Ce cadre trouve son intérêt dans l'étude parce qu'il nous permet de viser des acteurs spécifiques qui ont été influents dans les stratégies pour influencer la prise de décision par des autorités politico-administratives. D'autre part, l'ACF est particulièrement adapté à l'analyse de conflits politiques dans lesquels, comme dans le cas de la réforme agraire en Haïti, l'Etat n'est pas neutre. En effet, certains membres du gouvernement ont eu des intérêts politiques pour la mise en place de cette politique publique. Certains leaders ou autorités, notamment, ont fait de cette lutte pour l'exécution de la réforme agraire un outil ou une stratégie pour accéder au pouvoir ou pour favoriser leur réélection à des postes au niveau du gouvernement.

En termes de contributions théoriques, l'ACF présente trois axes : la coalition de cause, le changement politique et les sources de changement politique qui sont les chocs externes et internes et l'apprentissage des politiques (Pierce & al., 2017). Dans son ouvrage intitulé '*Theories of the policy process*' paru en 1999, Sabatier montre que les théories des processus politiques doivent répondre à des critères bien définis : avoir des concepts, être soumis à des tests empiriques qui sont susceptibles de conduire à un développement conceptuel et théorique, devoir s'adresser à la fois aux acteurs et aux institutions. Sabatier et Weible, (2007) estiment que l'ACF répond à ces critères.

Des évaluations de l'ACF ont décrit, mis à jour ces concepts et tracé la voie aux recherches futures (Jenkins-Smith, Norhstedt, Weible & Sabatier, 2014 ; Sabatier & Jenkins-Smith, 1999). D'après ces recherches, l'ACF est conçu pour guider les recherches sur les politiques publiques en fournissant un langage commun en se concentrant sur des composantes analytiques pertinentes et des relations qui existent au sein du sous-système politique. L'ACF s'avère particulièrement utile pour expliquer les politiques publiques lors des processus politiques qui sont capables d'impliquer des conflits d'objectif, d'information technique et sociale (Pierce & Weible, 2016). L'ACF est diffusé à travers le monde en indiquant sa popularité et sa durabilité dans plusieurs domaines en politique publique comme l'énergie et l'environnement, santé, éducation, justice, science et

technologie etc. Ce cadre est suffisamment souple pour pouvoir s'appliquer à un large éventail de questions publiques (Weible et al., 2009). Les applications de l'ACF dans le monde laissent de nombreux exemples théoriques et de nombreuses études comparatives. Les Etats-Unis et les pays occidentaux, de façon générale restent le contexte empirique le plus fréquemment exploré à partir de l'ACF (Pierce et al., 2017). Dans l'ensemble, l'utilisation de l'ACF gagne en popularité et devient un cadre pluraliste utilisé par plusieurs auteurs dans plusieurs continents pour étudier divers sous-systèmes politiques.

La mobilisation de l'ACF dans le cas du sous-système foncier de l'Artibonite en Haïti apporte des contributions pratiques, en effet, elle montre que les applications de l'ACF ne sont pas seulement utiles en Amérique du nord (Etats Unis et le Canada) et en Europe : l'application de l'ACF en Haïti montre l'utilité du cadre dans les pays en développement ou d'autres pays de l'Amérique centrale et des caraïbes. L'application de l'ACF dans le domaine foncier en Haïti peut servir de leçon pour des autorités et des chercheurs du pays qui interviennent dans d'autres domaines comme la santé, le transport, l'environnement et autres. Le cas pratique dans le sous-système foncier de l'Artibonite a mis en évidence les acteurs pertinents qui ont influencé la prise de décision, les stratégies qu'ils ont utilisées et les sources de changement politique. L'analyse de l'ACF dans le sous-système foncier de l'Artibonite permet d'identifier les acteurs pertinents qui ont rendus possible la réforme agraire. Comme le suggère l'ACF, dans le cas du sous-système foncier de l'Artibonite, des chocs externes et internes ont été identifiés et des apprentissages ont donné lieu à l'adaptation du système de croyances des coalitions impliquées. Ces sources de changement permettent de voir comment, dans un sous-système quelconque, il y a possibilité d'avoir un changement politique et comment ces sources de changement sont déterminantes pour la prise de décision par les autorités pour la mise en place de politiques publiques nécessaires. Toutes fois les stratégies utilisées par les acteurs des coalitions dans le sous-système foncier de l'Artibonite peuvent servir d'exemple pour les autorités ou d'autres chercheurs qui pensent appliquer l'ACF dans d'autres domaines.

Nous commençons par une présentation des différentes démarches méthodologiques qui ont été mises pour la réalisation de cette étude. Ensuite nous ferons une présentation du cadre conceptuel de l'ACF et une présentation historique des conflits fonciers dans

l'Artibonite. Ensuite, nous présenterons les résultats empiriques de l'étude et une discussion sur les éléments de divergence et de convergence des résultats vis-à-vis des études ACF existante sera proposée. Le travail se termine par une conclusion dans laquelle les contributions théoriques et pratiques de l'étude seront discutées.

## **1.2. Méthodologie**

### **1.2.1. Collecte des données**

La collecte des données pour le mémoire a été réalisée aux mois de mars et avril 2019. D'abord, un formulaire d'entretien a été élaboré pour essayer d'identifier les coalitions politiques formées autour de la réforme agraire dans l'Artibonite, comment les acteurs de ces coalitions ont influencé les prises de décision et quels changements ont effectivement eu lieu. Des questions du formulaire d'entretien ont permis d'opérationnaliser les concepts de l'ACF, notamment les objectifs des acteurs, leurs positions, la coordination entre eux, leurs motivations, par exemple: quels sont vos objectifs et votre position dans la question foncière dans la Vallée de l'Artibonite ? Quelles sont vos préférences concernant le moyen à mettre en œuvre pour résoudre les problèmes fonciers ? Quels sont les différents acteurs qui interviennent dans le problème foncier dans la Vallée de l'Artibonite ? Avez-vous des alliés et des opposants ? Vous coordonnez-vous avec vos alliés ? Comment ? Etc. Ces questions ont permis d'identifier les coalitions y compris les acteurs qui sont intervenus dans la question foncière dans l'Artibonite et leurs systèmes de croyances. D'autres questions sur les moyens d'action des coalitions ont permis d'identifier les ressources que les coalitions ont utilisées, par exemple : quelles ressources avez-vous utilisées pour atteindre vos objectifs ? Quelles stratégies avez-vous mis en œuvre (contacts avec les décideurs) ? Etc. D'autres questions ont permis d'identifier les sources de changement politique, notamment les perturbations externes et internes qui ont eu lieu ainsi que les apprentissages éventuels des acteurs, par exemple : y-a-t-il des évènements (politiques, sociaux, économiques, naturels, internationaux et organisationnels) qui ont influencé la réforme agraire ? Comment expliquez-vous ces évènements ont conduit à une prise de décision par les autorités ? Votre position a-t-elle évolué dans le temps ? Etc.

Pour la réalisation des entretiens, des personnes ont été contactées avant d'aller sur le terrain et les autres ont été identifiées suivant la méthode de Boule de Neige (Snow

Balling). Cette technique de sondage est utilisée le plus souvent dans les entretiens semi-dirigés, surtout avec les élites (ici, politiques). Il consiste à demander aux premières personnes interviewées d'en citer d'autres qui soient concernées par les questions de l'entretien. La même demande sera adressée à ces derniers et ainsi de suite. Ce type de sondage suppose que le premier groupe de personnes interrogées ait été sélectionnées à partir d'autres critères (Combessie, 2007). Dans le cas de notre enquête, le choix des personnes à interviewer a été fait sur la base de leur influence dans les prises de décision sur la réforme agraire dans l'Artibonite. Les entretiens avec les personnes étaient confidentiels.

Des entretiens individuels et semi-directifs ont été réalisés. Treize personnes ont été interviewées. La durée moyenne d'un entretien était d'une heure et trente minutes. Les catégories de personnes interviewées sont des leaders des organisations paysannes, des anciens autorités politiques comme des Conseillers Administratifs de la Section Communale (CASEC), des directeurs de certaines institutions concernées par la réforme agraire comme l'Institut National de la Réforme Agraire (INARA), des grands propriétaires terriens et des gérants (personnes qui assure la liaison entre agriculteurs et propriétaires terriens). Le guide d'entretien et la liste complète des personnes interrogées figurent en Annexe 1.

Lors des activités de terrain, une analyse de presse a été envisagée en vue de comparer et de compléter les données recueillies lors des entretiens. Cette analyse n'a pas été faite pour tous les médias car un grand nombre de médias régionaux dans l'Artibonite ne disposent pas d'archives complètes. Quelques extraits des radios « tête à tête », « Delta » et « Jupiter » ont été écoutés librement. Une analyse plus systématique des articles du journal « le Nouvelliste » a été réalisée. Une fois que les responsables de presse ont été contactés, ils nous ont référé à la Bibliothèque Nationale d'Haïti (BNH). Deux cent cinquante (250) éditions du journal sur les années 1995, 1996 et 1997 ont été consultées. La sélection des articles dans les journaux consultés résulte des critères suivants : il fallait que l'article reflète les concepts de l'ACF et parle de conflits fonciers et de la réforme agraire en Haïti. En effet, le contenu de l'article du journal doit traiter au moins un des concepts qui caractérisent l'ACF, c'est-à-dire, il doit montrer l'existence de coalitions en

identifiant les protagonistes et leurs systèmes de croyances, les ressources utilisées, les sources de changement politique dans l'ACF à savoir les événements internes et externes, ou encore les phénomènes d'apprentissage de la part des acteurs. Au total, douze (12) articles ont été sélectionnés.

### **1.2.2. Analyse des données**

Les informations collectées ont été analysées par catégories conceptuelles. La catégorie conceptuelle permet de répondre directement aux questions fondamentales tout au long de l'analyse, elle implique une intention d'analyse qui dépasse la stricte synthèse du contenu du matériau analysé et permet d'accéder au sens et l'utilisation, à cette fin d'annotation qui traduit la compréhension à laquelle arrive l'analyste (Paillé & Mucchielli, 2016). La catégorie conceptuelle permet une condensation discursive importante de l'analyse. Le travail d'analyse à l'aide des catégories conceptuelles n'est pas une rubrique mais elle est plutôt un outil de conceptualisation qui réunit l'ensemble des opérations en une seule. La logique interactive se fait plutôt entre l'interprétation/théorisation et la réinterprétation/théorisation et, en relation avec les données empiriques ainsi qu'en prise directe avec les données en cours (Paillé & Mucchielli, 2016).

En pratique les données issues des entretiens et de l'analyse de presse ont été analysées en tâchant d'appliquer les concepts qui caractérisent l'ACF. L'analyse porte d'abord sur l'identification des coalitions qui existent dans le sous-système foncier de l'Artibonite et leurs systèmes de croyance, ensuite sur les ressources et stratégies utilisées et, enfin, sur les sources de changement de l'ACF identifiées dans le sous-système foncier de l'Artibonite. Ces sources de changement sont l'apprentissage orienté vers les politiques publiques, les événements externes et internes qui ont affecté le sous-système foncier dans l'Artibonite et les ressources utilisées par les coalitions pour défendre leurs croyances.

## **II. CADRE CONCEPTUEL DE L'ADVOCACY COALITION FRAMEWORK (ACF)**

### **2.1. Vue d'ensemble de l'ACF**

Le cadre de coalition de cause (ACF) est un cadre analytique développé par Sabatier et ses collègues, il est particulièrement utilisé en politique publique pour expliquer et gérer des problèmes litigieux qui peuvent impliquer des conflits en termes d'objectifs et de controverses techniques et scientifiques et de multiples acteurs issus de différents niveaux du gouvernement (Pierce & Weible, 2016 ; Hoppe & Peterse, 1993). Le modèle ACF représente une synthèse des approches *top-down* et *bottom up*, consistant à identifier tantôt le sommet ou la base comme le principal initiateur d'une politique (Sabatier, 2014). Il constitue certainement l'une des tentatives les plus stimulantes de modélisation et d'analyse des politiques publiques (Sabatier & Jenkins-Smith, 1999). Selon l'ACF, le principe de base est que la prise de décision en matière de politique publique peut être mieux comprise comme une compétition entre coalitions de cause, chacune étant constituée d'acteurs qui proviennent d'une multitude d'institutions (leaders de groupes d'intérêt, agences administratives officielles, législateurs, experts, chercheurs, journalistes) et partagent un système de croyances et de perceptions du monde lié à l'action publique. Ils s'engagent alors en agissant de concert afin de traduire des éléments de leur système de croyances en politiques publiques concrètes (Sabatier, 2014 ; Sabatier & Schlager, 2000). Le plus souvent, la politique publique traduit à bien des égards les convictions de la coalition dominante (Jenkins-Smith, Nohrstedt & al., 2014). Selon L'ACF, il faut une période de minimum de dix (10) ans pour comprendre le processus politique et les changements (Weible & Nohrstedt, 2012).

### **2.2. Composantes de l'ACF**

L'ACF se base sur trois éléments fondamentaux qui : les coalitions de cause qui réfèrent aux acteurs pertinents, les systèmes de croyance spécifiques à chacune de ces coalitions et le sous-système de politique publique dans lequel elles interagissent (Jenkins-Smith, Nohrstedt & al., 2014 ; Sabatier & Weible, 2016). Ces composantes influencent à leur tour les changements de politique publique, à travers deux facteurs : les processus d'apprentissage et les perturbations externes ou internes (Sabatier & Weible, 2016).

### **2.2.1. Sous-système de politique publique**

Selon le modèle d'ACF, le sous-système de politique publique représente l'unité d'analyse la plus pertinente pour mieux comprendre et expliquer le changement politique dans les sociétés industrialisées. Le sous-système désigne un domaine politique dans lequel un réseau d'individus provenant de différentes organisations publiques et/ou privées interagissent sur une période de dix ans ou plus et sont concernés par un enjeu spécifique (par exemple le contrôle de la pollution atmosphérique, le transport terrestre ou la santé mentale). Ces acteurs interviennent activement pour influencer la formulation et la mise en œuvre d'une politique publique dans ce domaine. Le sous-système politique est caractérisé à la fois par une dimension fonctionnelle / matérielle (par exemple, la politique de l'eau) et par une dimension territoriale (par exemple, la Californie) (Zafonte & Sabatier, 1998). Lors de controverses majeures au sein d'un sous-système de politique lorsque des convictions fondamentales sont contestées, la composition des alliés et des opposants tend à être plutôt stable sur une période d'une dizaine d'années (Pierce & al., 2017 ; Sabatier & Weible, 2007, p. 220). Les acteurs mettent en place toutes les stratégies nécessaires pour influencer les autorités gouvernementales, afin de parvenir à influencer les politiques et à convertir leur système de croyance en politique publique. Le sous-système politique constitue la zone d'intervention des coalitions de cause et se base sur quatre critères fondamentaux (Bergeron, Surel & Valluy, 1998 ; Sabatier, 1998):

- Les participants politiques doivent considérer qu'ils forment une communauté relativement autonome fondée sur le partage d'un domaine d'expertise ;
- Les acteurs identifiables doivent pertinemment chercher à influencer les politiques publiques dans ce même domaine ;
- Des segments administratifs compétents doivent exister sur le domaine en question à tous les niveaux de gouvernement concernés par le sous-système ;
- Des groupes d'intérêts, et même des sous-groupes, qui considèrent ce domaine comme un sujet politique fondamental doivent aussi exister.

### 2.2.2. Systèmes de croyance

Selon Sabatier et Jenkins-Smith (1999), le système de croyance propre à chaque coalition se structure à trois niveaux hiérarchiques. Le niveau le plus élevé, le noyau central (*deep core*) qui correspond aux valeurs et aux croyances normatives et ontologiques fondamentales de l'individu définissent la nature humaine et les valeurs fondamentales liées à la liberté individuelle et l'égalité sociale qui guident le choix et les préférences dans toutes les aspects de la vie des acteurs (à titre d'exemple, la prédominance des lois du marché sur l'interventionnisme de l'État et à savoir qui devrait participer à la prise de décision gouvernementale). Ce noyau s'applique à l'ensemble du système dans lequel prend place le sous-système politique et fait également partie de cette échelle, le clivage familial gauche/droite (Jenkins-Smith & Sabatier, 1994). Le deuxième niveau est un noyau propre à une politique (*policy core*) qui renferme, pour chaque coalition les perceptions et les croyances normatives qui s'appliquent au sous-système de politique publique. Autrement, il correspond aux prises de positions, croyances et valeurs qu'un acteur affiche dans le cadre particulier d'un sous-système politique afin de concrétiser les croyances et les valeurs de son noyau fondamental à l'aide des stratégies de base associées et les instruments d'action à privilégier. Ce sont ces croyances propres à une politique et non le noyau central qui fondamentalement constituent le principal ciment qui maintient soudés les acteurs d'une coalition. Finalement, le troisième niveau du système de croyance représente les aspects secondaires (*secondary aspects*). Ils correspondent aux considérations ou décisions liées aux préoccupations instrumentales pour la mise en œuvre du noyau politique et s'appliquent personnellement à des aspects spécifiques d'un secteur de la politique publique (règles administratives, allocations budgétaires) (Sabatier & Jenkins-Smith, 1999).

Selon l'ACF, de tous ces noyaux, les croyances de premier niveau c'est-à-dire celles qui renvoient au noyau central sont les plus stables donc, elles sont fondamentalement difficiles à changer, en effet, ce noyau a une portée plus profonde et plus large. Celles qui correspondent au noyau propre de politique apparaissent généralement comme moins fermement tenues. En effet, la majorité d'entre-elles renferme des éléments empiriques susceptibles de changer à la suite d'une accumulation graduelle de données, bien que plusieurs d'entre-elles sont en général presque exclusivement normatives et donc difficiles

à modifier. Enfin, l'ACF suggère que les aspects secondaires sont les plus susceptibles de changer dans le temps. En effet, une coalition pourra abandonner les aspects secondaires de son système de croyances avant de reconnaître les faiblesses du noyau politique de ses croyances (Pierce & Al, 2017 ; Sabatier & Weible, 2007, p. 220). Donc, ils s'ajustent plus facilement à la lumière de nouvelles informations, d'expériences ou changements de considérations stratégiques (Sabatier & Jenkins-Smith, 1999). Somme toute, l'argument général est que les croyances les plus larges sont plus difficiles à changer que les croyances plus restreintes (Sabatier & Weible, 2007). Donc, les systèmes de croyances manifestent une résistance décroissante au changement, le noyau central manifeste la résistance la plus importante et les aspects secondaires la moins résistante (Kübler, 2001).

### **2.2.3. Coalitions de cause**

La coalition de cause est définie comme un ensemble constitué d'acteurs qui proviennent d'une multitude institutions gouvernementales et privées qui non seulement partagent un ensemble de croyances normatives et causales mais, également, participent de manière non triviale à une activité politique coordonnée dans le temps. Ajoutées aux intérêts matériels communs, ce sont les croyances, leurs convictions et les valeurs fondamentales partagées, qui constituent l'ensemble qui maintient soudé la coalition. Elle demeure représentative à tous les niveaux de l'échiquier politique et social (Jenkins-Smith, Nohrstedt & al., 2014 ; Pierce & Weible, 2016).

L'ACF suppose que les participants à la politique s'efforcent d'influencer les décisions politiques en vue de traduire les éléments de leur système de croyance en politique réelle avant que leurs adversaires ne puissent en faire autant. En outre, ce que l'ACF appelle le '*devil shift*' rend plus intense la peur de perdre face à ses adversaires, incitant les acteurs à s'aligner et à coopérer avec leurs alliés c'est-à-dire des personnes qui partagent les mêmes convictions fondamentales parmi les législateurs, les représentants des agences et les groupes d'intérêts, dirigeants, juges, chercheurs et intellectuels de plusieurs niveaux de gouvernement. Cela contribue à cimenter les relations à l'intérieur des coalitions et à exacerber le conflit existant entre les coalitions. Les acteurs qui partagent un système de croyances commun lié à l'action publique et coordonnent leurs comportements dans une certaine mesure, peuvent être regroupés en une ou plusieurs coalitions de cause. Chaque

coalition développe un ensemble de stratégies qui incluent l'utilisation de ses ressources politiques (argent, informations, autorité légale) dans le but de contrôler la politique publique. Les décisions politiques (lois, décrets, allocations budgétaires) produisent alors des résultats (outputs) et des impacts, qui entraînent des réactions (feed back) dans les stratégies et les systèmes de croyances de chaque coalition (Kübler, 2001 ; Sabatier & Weible, 2007 ; Sabatier, 2014).

Le modèle ACF soutient que la coalition de cause constitue l'outil le plus utile pour regrouper le comportement de quelques organisations et d'individus impliqués dans un sous-système de stratégie sur des périodes d'une décennie ou plus. Il reconnaît que certains intervenants pourront n'être associés à aucune des coalitions de cause mais leur nombre restera limité et avec les années la plupart disparaîtront ou seront éventuellement intégrés à une coalition (Sabatier & Jenkins-Smith, 1993 ; Sabatier & Jenkins-Smith, 1999).

#### **2.2.3.1. Typologie des ressources de la coalition**

Sabatier et Weible, (2007) présentent une typologie de ressources que les membres d'une coalition de cause peuvent mobiliser pour tenter d'influencer les politiques publiques.

- A. **Autorité légale formelle pour la prise de décisions politiques** : L'ACF considère les acteurs aux postes d'autorité politique, administrative ou judiciaire comme des membres potentiels des coalitions de cause. Cela inclut de nombreux responsables d'agences, des législateurs ou encore des juges. C'est une ressource majeure pour la coalition (Sabatier & Pelkey, 1987). L'une des caractéristiques les plus importantes d'une coalition dominante est qu'elle compte plus de membres dans des positions d'autorité formelle que les coalitions de minorités. Les principales stratégies pour les coalitions consistent à placer les alliés dans des positions d'autorité légale par le biais d'élections ou de nominations politiques, ainsi que de lancer des campagnes de lobbying pour convaincre les fonctionnaires dotés d'une autorité légale (Sabatier & Weible, 2007).
- B. **Opinion publique** : Les sondages d'opinion qui montrent un soutien aux positions politiques d'une coalition sont une ressource majeure pour les participants aux politiques. Un public favorable est plus susceptible d'élire des partisans de la coalition à des postes législatifs ou d'autres autorités légales et d'aider à influencer les

décisions des élus. Une stratégie typique des coalitions de cause consiste à passer beaucoup de temps à essayer de recueillir le soutien du public (Sabatier & Weible, 2007).

- C. **Information :** L'ACF suppose que l'information soit une ressource utilisée par les participants à la politique pour gagner des batailles politiques contre leurs adversaires. Les informations concernant la gravité et les causes du problème, ainsi que les coûts et les avantages des alternatives politiques constituent une ressource importante pour une coalition. Les utilisations stratégiques de l'information incluent la consolidation de la vision d'une coalition de cause contre la vision politique d'une coalition adverse, la persuasion des acteurs responsables de la prise de décision pour appuyer et le renversement de l'opinion publique. Les parties prenantes déforment souvent les informations pour renforcer leur argumentation (Jenkins-Smith, 1990; Mazur, 1981). Pour Sabatier, c'est l'une des raisons pour lesquelles ACF insiste sur le rôle des chercheurs au sein des coalitions (Sabatier & Weible, 2007).
- D. **Troupes mobilisables :** Les élites politiques utilisent souvent des membres du public attentif qui partagent leurs convictions pour participer à diverses activités politiques, notamment des manifestations publiques et des campagnes électorales et de collecte de fonds. Les coalitions qui disposent de ressources financières minimales comptent souvent beaucoup sur les troupes mobilisables comme ressource peu coûteuse (Sabatier & Weible, 2007).
- E. **Ressources financières :** L'argent peut être utilisé pour acheter d'autres ressources. Les membres d'une coalition disposant de ressources financières suffisantes peuvent financer des recherches et organiser des groupes de réflexion chargés de produire des informations, financer les candidats sensibles à leur cause, en y obtenant un accès privilégié aux législateurs et aux personnalités politiques nommées ; lancer des campagnes médiatiques pour gagner le soutien du public et annoncer leurs positions politiques pour renforcer leur nombre d'activistes mobilisables (Sabatier & Weible, 2007).
- F. **Leadership :** La littérature sur les entrepreneurs politiques montre à quel point les dirigeants compétents peuvent créer une vision attrayante pour une coalition, utiliser efficacement les ressources de manière stratégique et attirer de nouvelles ressources

vers une coalition (Mintrom & Vergari 1996; Muller 1995). La recherche sur les politiques publiques décrit également comment la plupart des antécédents de changement de politique (par exemple, des chocs externes) permettent à un système politique de changer, mais les entrepreneurs compétents restent nécessaires pour provoquer de tels changements (Sabatier & Weible, 2007).

### **2.3.Explication de changement politique dans l'ACF**

L'ACF vise principalement à la mise en évidence du processus de changement des politiques publiques. Le changement d'une politique va au-delà du résultat d'une compétition entre groupes d'intérêts, qui mobilisent les ressources financières et les règles institutionnelles. Selon l'ACF, les politiques publiques traduisent les convictions des coalitions politiques dominantes (Pierce & Weible, 2016).

#### **2.3.1.Apprentissage et rôles des idées**

L'apprentissage orienté vers les politiques a toujours été au centre des préoccupations, selon l'ACF le changement politique est habituellement le produit de phénomènes d'apprentissage, il survient lorsque les acteurs politiques visent d'autres formes de croyances reliées à la réalisation d'un objectif (Sabatier & Jenkins-Smith, 1993). Bruno Palier,(2002) précise que l'apprentissage axé sur les politiques est un dynamisme dans lequel « les acteurs des politiques publiques tirent des leçons des politiques passées, de leurs réussites ou de leurs échecs, pour les adapter ou pour en changer » Selon Sabatier et Jenkins-Smith, (1993, p. 42), il est défini comme «des altérations durables des intentions de pensée ou de comportement résultant de l'expérience et qui visent à atteindre ou à réviser les préceptes du système de croyance des individus ou des collectivités. (c'est le cas des coalitions de défense des droits) ». Il pourrait avoir la signification de l'apprentissage par un individu, une coalition de cause ou entre des coalitions de cause. Il peut ou non être explicitement connecté à un changement de politique.

L'apprentissage axé sur les politiques dans l'ensemble des systèmes de croyance est le plus probable s'il existe un niveau intermédiaire de conflit informé entre les deux coalitions. Cela nécessite (1) que chacun ait les compétences techniques (2) le conflit soit entre les aspects secondaires d'un système de croyance et les éléments centraux de l'autre ou, alternativement, entre d'importants aspects secondaires des deux systèmes de

croissance. Il est aussi plus probable s'il existe un forum suffisamment (1) prestigieux pour obliger les professionnels de différentes coalitions à participer et (2) dominé par les normes professionnelles. (Jenkins-Smith, Nohrstedt et al., 2014, p. 199 à 200): Selon ACF, les problèmes pour lesquels il existe des données quantitatives et théoriques acceptées sont plus propices à un apprentissage orienté vers les politiques dans l'ensemble des systèmes de croissance que ceux dans lesquels les données et la théorie sont généralement qualitatives, assez subjectives, ou tout à fait manquantes. De plus, les problèmes qui impliquent des systèmes naturels sont plus propices à un apprentissage orienté vers les politiques que ceux qui impliquent uniquement des systèmes politiques ou sociaux, car, dans le premier cas, de nombreuses variables critiques ne sont pas elles-mêmes des stratégies actives et parce qu'une expérimentation contrôlée est plus faisable (Jenkins-Smith, Nohrstedt et al., 2014, p. 199 à 200)

Le cadre de coalition de cause précise d'une part que l'apprentissage est une activité instrumentale, donc, les acteurs s'engagent dans un processus où ils cherchent principalement à mieux comprendre le monde en vue de modifier les orientations gouvernementales ou de faire progresser plus efficacement leurs objectifs politiques (Sabatier & Jenkins-Smith, 1993). Les acteurs de chaque coalition s'abstiennent à toutes informations contraires à leur position. Car, même lorsque l'accumulation d'informations techniques ne modifie pas les vues de la coalition adverse, elle peut avoir des effets importants sur la politique, du moins à court terme, en modifiant les vues des courtiers en politiques (Jenkins-Smith, Nohrstedt & al., 2014, p. 199 à 200). Ils utilisent plusieurs stratégies comme instrument parmi lesquelles Sabatier mentionne les boycotts et les manifestations publiques, l'utilisation des masses médiatiques pour affecter l'opinion publique, la tentative de remplacement de certains dirigeants et la production de témoignages publics, d'analyses techniques ou d'enquêtes axées sur des questions et enjeux spécifiques (Sabatier, 1998). Sabatier estime que l'apprentissage, quoique déterminant et nécessaire, il n'est pas à lui seul un élément suffisant pour un changement politique. Ainsi, pour parvenir à un changement, les coalitions doivent bénéficier et profiter de circonstances occasionnelles qui proviennent des événements extérieurs au sous-système.

### **2.3.2. Poids de la perturbation externes**

Ajoutés à l'activité cognitive, les éléments non-cognitifs sont déterminants dans le modèle ACF. En effet, il estime que des facteurs extérieurs au sous-système ont une influence sur les changements, donc, ceux qui prennent en compte des réaménagements au niveau du noyau central d'une politique. Les événements et perturbations externes au sous-système sont considérés comme les facteurs de changement les plus puissants dans le modèle. Les chocs externes ce sont des évènements qui proviennent hors du sous-système de politique publique, ils peuvent prendre ces quatre(4) formes qui sont les changements socioéconomiques ; les évolutions dans l'opinion publique ; l'alternance gouvernementale ; et l'impact de décisions prises dans d'autres sous-systèmes (Nohrstedt, 2005, p. 142 ; Sabatier & Weible, 2007). Ainsi Sabatier et ses alliés identifient trois sources de chocs externes : les changements de conditions socio-économiques, technologiques et culturelles, les alternances de coalitions gouvernementales et les effets qui proviennent d'autres sous-secteurs de l'activité politique. (par exemple, les embargos pétroliers de 1973 et 1979 ainsi que l'arrivée au pouvoir de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher aux États-Unis et en Grande-Bretagne) (Pierce & al., 2017 ; Sabatier & Weible, 2007). Ces perturbations extérieures peuvent modifier les programmes, orienter l'attention du public et attirer l'attention des autorités qui prennent des décisions. Et elles pourraient également modifier les composantes des convictions fondamentales d'une coalition de cause dominante. Un effet important du choc externe peuvent être la redistribution des ressources ou le remplacement de la coalition auparavant dominante par une coalition minoritaire (Sabatier & Jenkins-Smith, 1993).

Ainsi, les événements externes sont une condition nécessaire mais non-suffisants pour les changements de politique. Il est nécessaire qu'une coalition de cause soit en mesure et avoir la capacité non seulement de reconnaître l'opportunité qui se présente et de traduire l'événement externe en une nouvelle politique (Sabatier & Weible, 2007).

### **2.3.3. Voies alternatives au changement de politique: chocs internes**

Les chocs internes ce sont les événements internes du sous-système donc, des évènements qui se passent sur l'espace où relie à l'enjeu du sous-système de politique publique en question. Ils sont susceptibles d'être causés ou affectés par les acteurs du sous-système

(Sabatier & Weible, 2007). Le choc externe fournit une incitation au changement qui, par définition, échappe largement au contrôle des acteurs du sous-système. A côté des chocs externes, s'ajoutent à la version récente de l'ACF les chocs internes (catastrophes, par exemple, au sein du sous-système de politique), qui offrent un autre chemin pour un changement de politique majeur. Les chocs internes liés au changement de politique ont deux ramifications, dont l'une est partagée avec les chocs externes. Ces ramifications supposent généralement que la plupart des sous-systèmes de politique sont dominés par une coalition de défense des droits constituée d'une ou de plusieurs coalitions de défense de droits des minorités (Sabatier & Weible, 2007).

A. Les chocs internes et externes participent à la redistribution des ressources politiques critiques. Les deux attirent l'attention du public sur un problème d'un sous-système de politique et ils ont la potentialité d'attirer de nouvelles ressources ou de redistribuer des ressources critiques (soutien public, soutien financier). Cela va d'une coalition de cause dominante et d'une ou plusieurs coalitions de cause minorités à deux ou plusieurs coalitions de cause en concurrence ou, en renversement total (Sabatier & Weible, 2007).

B. Les chocs internes confirment les convictions fondamentales de la politique dans la ou les coalitions de cause minorité(s), donc, cela renforce le lien entre les acteurs des coalitions de minorités. Ils renforcent non seulement les doutes au sein de la coalition dominante et remettent en question l'efficacité de leurs politiques (Sabatier & Weible, 2007).

Ces différentes sources sont considérées comme étant « *nécessaires mais non suffisantes* » au changement (Sabatier & Weible, 2007). Cependant, Weible et Nohrstedt, (2012, p. 133) signalent ainsi que, l'une des clés pour comprendre le changement est de retracer le déroulement causal entre l'une de ces « sources » et le résultat du changement. Ainsi, des perturbations importantes externes au sous-système, une perturbation interne importante du sous-système, un apprentissage orienté sur les politiques, un accord négocié ou une combinaison des deux peuvent être des sources de changement nécessaires des attributs politiques essentiels d'un programme gouvernemental (Pierce & al., 2017 ; Sabatier & Weible, 2007 ; Weible & Nohrstedt, 2012, p. 133). Toutefois, une autre forme alternative

de changement de politique peut se produire dans le cas où il est imposé par une autorité supérieure ou si la coalition au pouvoir change.

Dans mon mémoire dans les parties résultats et discussions, je vais voir dans quel sens que je trouve des sources de changement politique selon ACF et d'identifier les points de convergence et les points de divergence des résultats de l'étude à ce que prédit l'ACF.

### **III. HISTORICITE DE LA QUESTION FONCIERE DANS LA VALLEE DE L'ARTIBONITE DE 1950 A 2012**

La plaine de l'Artibonite se situe entre le golfe de la Gonâve à l'ouest, les Montagnes Noires au nord et la chaîne des Matheux au sud. Le fleuve Artibonite, qui draine près de 9 000 km<sup>2</sup> jusqu'à Pont-Sondé, elle constitue le plus important bassin hydrographique d'Haïti et de la République Dominicaine, pays voisin. Elle possède la plus importante superficie irriguée d'Haïti qui s'étend sur treize (13) sections communales pour sept (7) communes. C'est la plus grande région productrice de riz en Haïti (Collectif Haïti de France, 2003). En effet, sur environ 281 500 hectares de terres cultivables en Haïti, il y a environ 70 000 hectares de terres irriguées, dont 32 000 hectares dans l'Artibonite (Levy, 2001). En, Haïti, y compris dans l'Artibonite, l'inefficacité du système judiciaire et l'instabilité politique participent à accroître les tensions dans le pays (OFPRA, 2013).

#### **3.1. Origine des conflits fonciers dans l'Artibonite**

Pour mieux comprendre les raisons de cette situation de conflit dans l'Artibonite, il faut voir le changement qu'a provoqué la construction du système d'irrigation à partir des années 50. Ces travaux d'irrigation ont été réalisés au début de l'année 1950 par une firme américaine, nommée la 'Knappen Tippets Abbett Mac Carthy Engineers'. Avant cette date, les terres dans la vallée de l'Artibonite n'avaient pas une grande valeur agricole et les petits paysans qui les ont occupés, s'adonnaient à une agriculture de subsistance, sans aucune inquiétude. Les travaux d'irrigation ont modifié de manière significative les enjeux fonciers dans la plaine, ils ont débouché la voie à une véritable lutte pour l'octroi de la rente foncière. Les sommes en jeu sont devenues importantes, ce qui a suscité plus d'intérêt pour ces terres, dans un contexte de croissance importante de la population (Levy, 2001). Ces travaux d'infrastructures ont grandement valorisé des terres autrefois sèches et en même temps qu'ils ont à l'origine du déclenchement des conflits terriens extrêmement violents entre des groupes de petits paysans ou des paysans contre des grandon (grand propriétaires terriens) (Collectif Haïti de France, 2003).

Avant même le commencement des travaux, différentes personnes venues d'ailleurs de la région comme de Port-au-Prince se mirent à acquérir de la terre dans la plaine de l'Artibonite. Dans les années qui précèdent ces travaux d'irrigation, plusieurs propriétaires

absentéistes de quelques hectares de terre ont commencé à chercher à étendre leur influence dans la vallée de l'Artibonite. Des terres ont pu être achetées à des paysans, en toute inégalité d'information sur les transactions. Dans la législation française on appelle ce cas "un délit d'initié" (Ethéart, 2005). Des paysans ont la possession de terres sans en être les propriétaires légaux, souvent d'autres qui ont travaillé sur des terres de l'État, ont été dépossédés de façon arbitraire. Ajouter à cela des personnes, bien informées, qui sont proches des pouvoirs en place, profitent de leurs position et viennent aussi s'approprient des terres qui allaient leur rapporter d'importants bénéfices, dans un avenir qu'elles savaient proche. D'autres ont trouvé l'appui de l'appareil judiciaire corrompu et de l'abus d'arpenteurs et de notaires qui a permis la falsification de titres de propriété pour accaparer aussi des terres dans la vallée de l'Artibonite (Levy, 2001).

### **3.2. Les protagonistes des conflits fonciers dans l'Artibonite (Grand propriétaire terrien, Gérant et paysans)**

L'Artibonite est caractérisée par un paradoxe entre la grande misère dans laquelle trouvent la majorité des paysans et la grande fertilité des terres irriguées qu'ils travaillent. Cette situation contradictoire peut être expliquée par la chaîne de prélèvements que subissent ces paysans, depuis ceux opérés par les gérants (Personnes responsables de la gestion des terres des grands propriétaires), en passant par les *grandon* jusqu'au pouvoir en place (Levy, 2001).

Trois catégories de protagonistes peuvent être identifiées dans les conflits fonciers en Haïti : les paysans, les grandon et les gérants (Ethéart, 2005). Il y a une véritable lutte pour la rente foncière et pour l'accaparement des terres dont il est nécessaire que les autorités prennent des mesures. Il s'agit d'une rente très élevée, dans un pays comme Haïti, que les *grands propriétaires* peuvent obtenir sur les paysans sans avoir besoin d'investir la moindre de 'gourde' (unité monétaire utilisée en Haïti dont l'équivalent est de (1 euros pour 100 gourdes) dans la récolte. Cela permet de comprendre les conflits farouches qui se sont livrés sur le terrain ainsi que la position des *grandon* qui préfèrent prendre le risque de perdre une ou plusieurs récoltes, dans des affrontements et des violences, plutôt que de perdre le contrôle de ces terres (Ethéart, 2005).

### **3.2.1. Les grands propriétaires terriens (grandon)**

Le terme de grandon désigne le grand propriétaire terrien qui a tiré son origine d'une pratique courante chez les premiers gouvernements de la République. Entre 1843 et 1915, tous les gouvernements qui ont succédés ont gardé l'habitude de faire des dons en propriété à des amis, favoris et autres. Les bénéficiaires de ces fameuses donations sont connus sous le nom de « *grandon* ». Par extension on utilise ce terme pour tout grand propriétaire terrien, indépendamment du mode d'acquisition de la terre (Levy, 2001). Le grand propriétaire terrien ne cultive pas directement la terre, mais la donne en fermage ou en métayage à des petits paysans. Il en résulte une situation conflictuelle, où les intérêts de la classe des grandon, propriétaires de la terre, sont en contradiction avec ceux de la classe des fermiers ou métayers, qui ne possèdent que leur force de travail. Dans l'Artibonite, la location des terres (Fermage) et le métayage (le paysan travaille la terre puis il sépare la récolte de moitié avec le propriétaire de la terre) représentent les deux principales manières que le paysan peut avoir un surplus de terre pour travailler. Les contrats de prise de location sont les plus souvent informels, à court terme et très inéquitables entre les deux parties (Paysan et grand propriétaire). Dans les accords du métayage le fermier doit céder 50% de sa récolte au propriétaire (Bernadin, 1997 ; Moral, 2002).

### **3.2.2. Le Gérant**

En Haïti, la situation se complique par le fait que les grandon intercalent entre eux-mêmes et les fermiers ou métayers une nouvelle catégorie qui est le gérant. Le gérant est généralement choisi parmi la catégorie des personnes qui ont la pratique des méthodes répressives, il a tous les moyens de s'imposer, le premier de ces moyens étant le pouvoir souverain de décider qui recevra une parcelle à travailler. Etant dans une situation de conflit, ce gérant n'a pas seulement une fonction de gestion, il a aussi une fonction de répression. Un nouveau front est ainsi créé, qui oppose ces intermédiaires (Gérants) aux fermiers et métayers, et ce nouveau conflit est beaucoup plus virulent du fait que les parties en opposition sont socialement et géographiquement plus proches l'une de l'autre (Ethéart, 2005).

### **3.2.3. Les paysans**

L'objectif premier de cette catégorie, les paysans, est de trouver de la terre à travailler dans les meilleures conditions possibles. Leur point de vue vise à l'amélioration de la sécurité foncière, pensée comme solution pour régler les conflits, de faciliter une meilleure répartition des terres et une régularisation des situations précaires d'où leur lutte pour la réforme foncière (Bouquet-Elkaim, 2013). La rente foncière perçue par le grandon représente un prélèvement bien plus important que la rente perçue par l'Etat. De ce fait, les paysans vont utiliser une stratégie qui consiste à tenter d'éliminer le grandon en contestant son titre de propriété, ils affirment que la terre appartient au domaine privé de l'Etat. Quand on se souvient de la manière dont nombre de ces grandons ont constitué leurs domaines, on comprend que cette stratégie peut être porteuse de fruits. Les paysans s'appuient sur des articles de la constitution comme les articles 248 et 36.4 qui avancent que l'agriculture est la principale source de la richesse et le propriétaire foncier doit cultiver et exploiter le sol et le protéger, dans le cas contraire la sanction est obligatoirement prévue par la loi. Ajouter à cela, l'article 248 de la constitution donne la possibilité à l'Institut National de la Réforme Agraire (INARA) d'organiser la refonte des structures foncières et de mettre en œuvre la réforme agraire au profit des réels exploitants de la terre (Bouquet-Elkaim, 2013 ; Ethéart, 2005 ; Levy, 2001).

### **3.3. Evolution des politiques foncières en dans la vallée de l'Artibonite**

De 1957 à 1971, les terres dans l'Artibonite ont été contrôlées par un proche (Zacharie Delva) du pouvoir en place. Durant cette période l'accès à la terre était difficile pour les paysans, ils ont travaillé en métayage sous sa direction et pour son compte, la gestion de la terre a été faite avec beaucoup de répression et de brutalité. Avec l'arrivée au pouvoir de Jean Claude Duvalier après la mort de son père, l'histoire foncière va changer, et Zacharie Delva va être écartée de la sphère du pouvoir. De là va naître les premiers conflits sanglants de 1974 qui ont conduit à la vote de la loi du 28 juillet 1975 qui confie à l'ODVA (Organisation du Développement de la Vallée de l'Artibonite) la tâche de gérer directement toutes les terres en conflit et au 'Service des Contributions' le soin de prélever une redevance aux paysans qui deviennent alors les fermiers de l'Etat Haïtien (Levy, 2001). Après cette loi la vallée de l'Artibonite va connaître une période relativement calme.

En 1986, le gouvernement du général Namphy abolissait cette loi et invitait les «grandon » à revenir récupérer leurs terres et les conflits ont repris avec d'autant plus de violence durant cette période d'instabilité politique. Or on sait que chaque changement politique provoque des changements au niveau de la possession des terres, les protagonistes font également jouer leurs relations politiques (Collectif Haïti de France, 2003 ; Etheart, 2005 ; Levy, 2001).

En 1991, avec le gouvernement Jean Bertrand Aristide, un décret a été mis en place, il reprenait les termes de la loi de 1975 accordant à l'ODVA la gestion de toutes les terres en conflit. Ce décret a été ressenti comme une victoire pour la masse paysanne. C'est sur la base de ce décret que le directeur (Gérald Mathurin) de l'ODVA à l'époque a réalisé un travail important dans le sens de la résolution pacifique des conflits. A cette époque, il y a eu un indiscutable recul de l'influence des *grandon* dans la plaine de l'Artibonite. Ces grands propriétaires qui appartiennent souvent aux grandes familles d'Haïti, aux puissances économiques du pays, se sont sentis menacés par cette crise qui domine le pays. Ils ont eu conscience d'être dans une situation qui n'était pas favorable pour eux. Cependant, le 30 septembre 1991 avec le coup d'état de Jean Bertrand Aristide, le processus va être brutalement interrompu (Levy, 2001).

### **3.3.1. Réforme foncière 1996-1997**

C'est dans la vallée de l'Artibonite que le gouvernement haïtien a pris la décision d'initier la réforme foncière en 1996. Selon Ethéart, (2005), dans les années 1995, le gouvernement se vit dans l'obligation de prendre des mesures. Car, avec le retour des grandon, les conflits avaient repris, et le premier ministre à l'époque essayait d'apporter la paix, s'est trouvé, au moins en une occasion, dans une situation assez délicate. Cependant, le seul texte sur lequel il avait comme support c'était l'article 4, alinéa h, du décret du 29 avril 1995 portant sur la création de l'INARA, qui stipulait que l'INARA a pour attribution « *de contrôler et vérifier la validité des titres de propriété ; dans les cas litigieux, aménager un terrain d'entente entre les parties et si ce n'est pas possible, prendre une décision* ». Ce décret vise une orientation générale à cette réforme qui doit réaliser au profit des réels exploitants de la terre comme l'explique Bernard Ethéart, elle est une option préférentielle en faveur de l'exploitation familiale et de la paysannerie (Collectif d'Haïti de France,

2003). Mais ce texte était très contesté, car le décret avait été pris dans un moment de vacance parlementaire et n'avait jamais été ratifié par le parlement nouvellement élu. C'est alors que le Directeur Général de l'INARA, a insisté auprès du Ministre de l'agriculture pour qu'il convainque le Président de reprendre l'arrêté du 13 janvier 1995 (arrêté qui s'inspire de la loi du 28 Juillet 1975, donnant l'autorisation à l'ODVA de prendre à nouveau le contrôle des terres en conflit) mais en donnant cette fois-ci à l'INARA l'autorisation de prendre possession provisoirement des terres en conflits dans l'Artibonite. Ce fut l'arrêté du 23 octobre 1996, dont la grande innovation par rapport à la loi du 28 juillet 1975 et l'arrêté du 13 janvier 1995 est que le champ de compétence de l'INARA était élargi par rapport à celui de l'ODVA ou de la DGI (Direction générale des Impôts) L'INARA proclame que les petits paysans soient les destinataires et doivent être les acteurs de cette réforme (Collectif d'Haïti de France, 2003 ; Levy, 2001).

Selon les mesures prises, en 1997, l'INARA a pris le contrôle d'environ 1 millions d'hectare de terres en conflits ou reconnus propriété de l'état pour une phase pilote de distribution (Ethéart, 2005 ; Levy, 2001). Le programme de réforme agraire prévoit une distribution d'une parcelle de ½ hectare à chaque bénéficiaire (Collectif d'Haïti de France, 2003 ; Levy, 2001). La première phase était accueillie plutôt favorable, elle était considérée comme un soulagement pour les paysans. Mais des problèmes sérieux se posent au cours de la deuxième phase de distribution des parcelles, quelques irrégularités sont observées dans les critères de distribution. La corruption et le clientélisme vont régner dans les structures de la réforme. De plus la crise politique qui traverse le pays l'a affecté ce qui a instauré un climat de rivalités politiques et de concurrence entre les différentes branches du mouvement *Lavalas* (*partisans de l'Ancien régime du Président Aristide*) dans l'ensemble du pays. Ceci a entraîné la démission du premier ministre et de la plupart des ministres, dont le ministre de l'Agriculture à l'époque, Gérald Mathurin qui était le principal initiateur de la réforme agraire et qui bénéficiait un prestige considérable dans la zone. (Levy, 2001). Tous ceux-ci vont naître une méfiance chez les paysans vis-à-vis des comités d'exécution de la réforme foncière et à l'ensemble du processus. Ajouter à cela une série de catastrophes naturelles comme le cyclone 'Georges' en 1998 et la maladie de 'Paille noire' qui ont entraînés une perte des récoltes pendant deux saisons (OFPRA, 2013 ; Ethéart, 2005).

### **3.3.2. Réforme foncière 2012**

Dans les années 2001, le nouveau président élu n'a pas à mettre en application la réforme comme son prédécesseur René Prével, avec la chute de ce gouvernement les violences liées aux conflits fonciers ont repris en 2004 (OFPRA, 2013). Ainsi, durant la période allant de 2004 à 2010, un ensemble des propositions, plans ou discours ont été faits sur la question foncière en Haïti. Ce sont les cas du -projet de loi-cadre de Réforme Agraire INARA 2004 -Plan d'action ministériel du MARNDR en 2006 -le document d'orientation de politique agricole d'état (MARNDR, 2007) -la Politique de relance du secteur agricole 2008-2020 du MARNDR, 2008 -présentation de la politique générale de la première ministre Madame Duvivier Pierre Louis en 2008 -le plan d'investissement pour la croissance du secteur agricole (MARNDR, 2010). Ces propositions signalent le mode de tenure inéquitable et inefficace des terres en Haïti. Parmi les objectifs, elles visent à mettre fin au métayage tout en créant un réserve de terre issus du domaine des propriétaires absentéistes et de l'état en récupérant des terres à vocation agricole inexploitées, surexploitées ou exploitées dans des conditions conflictuelles en vue de les attribuer a des associations paysannes pour résoudre les problèmes de faible taille des exploitants agricole et de finaliser la Réforme agraire ( Bouquet-Elkaim, 2013).

Un autre élément majeur qui va marquer cette période, c'est la conférence Internationale sur la Réforme agraire et le développement (CIRADR), organisé par la FAO, en 2006, au Brésil, à Porto Alegre, cette conférence a contribué aussi à l'orientation et la compréhension de la sécurité foncière des instances concernées en Haïti dans l'élaboration des propositions sur les politiques foncières en Haïti (Ethéart, 2012).

Le 12 janvier 2010, le séisme dévastateur en Haïti a remis en question la situation foncière dans le pays, il a réorienté les stratégies du pays vers les importants besoin de reconstruction. Quelques mois après ce désastre naturelles, l'Office des nations unies pour la coordination des affaires humanitaires a estimé qu'il se révèle non seulement nécessaire mais urgent qu'on continue avec l'application de politique nationale du foncier en Haïti (Haïti Libre, 2010). C'est ainsi que le président Joseph Martelly a officiellement relancé une deuxième réforme foncière en septembre 2012. Créé en janvier 2009, le comité interministériel pour l'aménagement des territoires (CIAT) était en charge de la mettre en œuvre de cette politique (DIDR OFPRA, 2014).

En 2012, des titres de propriété ont été relevés douteux par l'INARA dans la vallée de l'Artibonite, c'est ainsi que l'institut avait interdit la culture sur les terrains en conflits qui ont été revendiqués par les habitants de deux localités limitrophes dans le département de l'Artibonite. Certains agriculteurs n'ont pas respecté la mesure prise par l'INARA et ils ont semencé du riz sur environ 4 carreaux et ceci a soulevé en octobre et Novembre 2013 un conflit entre les habitants de ces deux localités. Environ 5 pertes en vie humaines ont été enregistrées, plusieurs centaines de maisons ont été détruites et des cas de pillages ont été observés aussi. En effet, la mission des nations unies pour la stabilité en Haïti (MINUSTHA) et l'INARA ont organisé des réunions pour concilier les habitants des deux localités. Les autorités ont décidé de prendre le contrôle des terres et la riziculture qui était à l'origine du conflit et la récolte a été moissonnée par l'INARA. (DIDR OFPRA, 2014; Haïti infos, 2013)

#### **IV. RESULTATS EMPIRIQUES**

L'enjeu de cette partie consiste à analyser le sous-système foncier dans l'Artibonite en mobilisant les outils conceptuels de l'ACF.

##### **4.1.1. Sous-système foncier dans l'Artibonite**

Le sous-système foncier dans l'Artibonite voit le jour à partir du coup d'Etat de 1986 en Haïti. Les débats autour de l'accès au foncier ont durablement enrichis après ce coup d'Etat en Haïti. L'apparition de l'ère démocratique avec la nouvelle constitution de 1987 est considérée comme un évènement non cognitif extérieur au sous-système foncier de l'Artibonite et donne lieu aux différentes révoltes des paysans, de plus, de nouveaux acteurs interviennent dans le sous-système foncier. Selon l'article 248 de la constitution 1987 en Haïti :

« Il est créé un organisme spécial dénommé, Institut National de la Réforme Agraire en vue d'organiser la refonte des structures foncières et de mettre en œuvre une réforme agraire au bénéfice des réels exploitants de la terre. Cet institut élabore une politique agraire axée sur l'optimisation de la productivité au moyen de la mise ne place d'infrastructures visant la protection et l'aménagement de la terre » (Article 248).

Selon Benard Ethéart en 2005, ancien directeur de l'INARA, cette nouvelle ère démocratique fait apparaître de nouveaux acteurs dans le sous-système foncier en Haïti et donne de nouveaux élans aux critiques liées au système de grands propriétaires qui domine pendant plusieurs décennies. Ainsi différentes associations paysannes apparaissent et luttent pour la réforme des structures foncières en Haïti. Elles réclament l'accès à la terre et dénoncent les abus subis par le système de grands propriétaires. Plusieurs acteurs interviennent dans le sous-système foncier dans l'Artibonite et cherchent à influencer la formulation ou la mise en œuvre de la Réforme agraire dans le domaine foncier de l'Artibonite. De plus, les élus locaux après ce coup d'état ont un penchant pour la réforme agraire dans leurs débats et leurs discours politiques. Dans les sous-sections qui suivent, les coalitions de cause actives dans le sous-système foncier dans l'Artibonite sont présentées.

## **4.2. Les Coalitions dans le sous-système foncier dans l'Artibonite**

Après 1986, deux grandes coalitions sont actives dans le sous-système politique foncier en Haïti, particulièrement dans l'Artibonite : une coalition Pro-réforme agraire et l'autre coalition Anti-réforme agraire.

### **4.2.1. Coalition Pro-réforme agraire**

Cette coalition réclame l'exécution de la Réforme agraire et une expropriation des grands (Grands propriétaires). Celle-ci vise à mettre fin au système de métayage, aux violences liées aux conflits fonciers et prône l'accès à la terre aux paysans. Cette coalition est soutenue en majorité par les leaders des organisations paysannes, les paysans trouvent aussi le support de quelques médias influents qui, sous l'ancien régime dictatorial avant 1986, n'ont pas eu la liberté de s'exprimer librement. Parmi ces médias, on peut citer la Radio Haïti Inter et Haïti en Marche. Par ailleurs, à peu près tous les leaders politiques, les membres du gouvernement qui sont élus depuis 1986 font de la Réforme Agraire un élément important dans leurs discours politique et dans leur programme politique. Pour eux, la réforme agraire doit être la base de tout nouvel Etat en Haïti. Comme le souligne un leader d'organisation paysanne élu Conseiller Administration de la Section Communale (CASEC) dans une commune de l'Artibonite : « la réforme agraire c'est mon cheval de combat »<sup>1</sup>.

### **4.2.2. Coalition Anti-réforme Agraire**

De l'autre côté, la coalition Anti-réforme agraire réclame le respect des propriétés privées et est contre l'expropriation des grands propriétaires. Cette coalition a le soutien des grands propriétaires terriens, des gérants c'est-à-dire des personnes intermédiaires entre les paysans et les grands dans le mode d'acquisition des terres, une association de juristes dénommée 'Amicale des juristes' et quelques paysans. Un groupe de paysans a intégré la coalition Anti-réforme agraire, suite aux critères qui ont été prédits sur la sélection des futurs bénéficiaires de la réforme, cette catégorie de paysans se sentait déjà exclure car ils ne répondent pas à ces critères. Les critères pour qu'une personne soient bénéficiaires de la réforme agraire sont les suivants (Ethéart, 2005) :

---

<sup>1</sup> Traduction de cette citation lors de l'entretien avec un leader paysans « refòm agwè se chwal batay mwen »

- La terre sera distribuée à des familles, c'est-à-dire des familles constituées de personnes qui vivent au même lieu ;
- Les familles doivent vivre aux localités avoisinantes des périmètres ;
- Les familles qui occupent une terre bien avant la réforme agraire seront prioritaires
- La priorité est accordée aux familles les plus nécessiteuses ;
- Les familles qui ne possèdent pas de terres mais qui ont d'autres sources de revenus comme des activités professionnelles, des commerces et autres seront exclues.

Les paysans qui ne répondent pas à ces critères ont eu recours auprès de grands propriétaires terriens pour intégrer la coalition Anti-réforme agraire. Comme le souligne un paysan qui a fait partie de la coalition Anti-réforme agraire :

« Tous les paysans n'auront pas à bénéficier de la réforme agraire, avant même de la mise en place de la réforme agraire des partisans qui défendent la réforme agraire ont défini des critères pour qu'un paysan soit bénéficiaire...ces critères ont exclus certains paysans...ceux qui se sentaient dans l'exclusion, ils se sont obligés de rejoindre les grands propriétaires terriens »<sup>2</sup>.

### **4.3.Système de croyance des coalitions**

Dans cette partie nous allons présenter les systèmes de croyance de la coalition Pro-réforme Agraire et celui de la coalition Anti-réforme Agraire. Pour rappel, le système de croyance d'une coalition est caractérisé par des croyances centrales (*deep core*), des croyances politiques (*policy core*) et des croyances secondaires (*secondary aspects*).

---

<sup>2</sup> Traduction de cette citation lors d'un entretien avec un paysan de la coalition Anti-réforme agraire : « Tout peyizan pa ta pral jwenn tè, Refòm agwè a se bagay patizan, ti zanmi tay, depi anvan, yo gentan bay men ki kalite moun ki pou jwenn tè..... yo mete deyò nan refòm agrè a men peyizan parèj yo..... nou menm nou chwazi kan nou kote sa bon pou nou »

#### **4.3.1. Système de croyance de la coalition Pro-réforme Agraire**

Au niveau central, les défenseurs de la réforme agraire pensent que l'indépendance et l'autonomie des paysans agricoles dans la question foncière dans l'Artibonite peut remédier aux conflits qui existent depuis plusieurs décennies dans l'Artibonite. Selon eux, le paysan agricole doit être libre dans la question d'accès à la terre et le partage de la terre doit être juste et équitable, donc, il faut mettre fin à la monopolisation dans la possession des terres dans l'Artibonite par les grandon. Ils croient qu'une exécution de la réforme agraire dans laquelle il y a l'expropriation des grandon, peut être une solution aux conflits terriens qui existent dans l'Artibonite. Selon eux, les grands propriétaires contrôlent presque tout l'appareil justice pour accaparer des terres dans l'Artibonite, et les grandon sont les principaux responsables des conflits et haines dans la zone.

Au niveau politique, pour les défenseurs de la coalition Pro-réforme Agraire, l'exécution d'une réforme agraire dans la Vallée de l'Artibonite est un atout qui permettra aux paysans d'avoir accès à la terre et du coup, ils deviendront eux même de véritables propriétaires des terres. Selon eux, la réalisation d'une réforme agraire avec une expropriation des grands propriétaires des terres dans l'Artibonite devrait mettre fin au système de moitié(métayage) qui règne dans l'Artibonite depuis bon nombre de temps, un système qui ne fait qu'appauvrir les paysans agricoles et que compromettre la liberté des paysans dans la possession des terres dans l'Artibonite.

Au niveau secondaire, les défenseurs de la coalition Pro-réforme agraire, pensent qu'une intervention de l'Etat en entreprenant la réforme agraire que mentionne l'article 248 de la constitution 1987 est nécessaire pour qu'ils puissent atteindre leurs objectifs.

#### **4.3.2. Système de croyance de la coalition Anti-réforme agraire**

Au niveau central, les membres de la coalition Anti-réforme agraire, pensent que l'expropriation d'une classe sociale dans l'exécution d'une réforme agraire dans l'Artibonite compromet déjà la liberté d'une personne de posséder ses propres biens et n'est autre que le non-respect des propriétés privés. Ils pensent que l'expropriation est loin d'être la formule idéale d'une réforme agraire en Haïti comme le souligne un représentant de l'Association 'Amicale des juristes' :

« Toute réforme agraire qui s'inscrit dans une perspective de lutte contre les grands propriétaires terriens écartera l'esprit à la lettre de la constitution et conduira en conséquence à l'échec ».

Au niveau politique, pour les défenseurs de la coalition Anti-réforme agraire, le respect des propriétés privées est le principal moyen pour mettre fin aux conflits fonciers. En effet, toute intervention de l'Etat de façon arbitraire dans la question foncière dans l'Artibonite prédit déjà un échec et ne fait qu'aggraver les conflits. Ils pensent que le morcellement des terres n'est pas la solution et cela va compromettre la tradition des paysans agricoles. Le respect de la constitution est, certes, d'une grande importance pour éviter les conflits dans l'Artibonite. Mais, selon eux, nulle part dans un article de la constitution on ne mentionne pas la réforme agraire dans l'esprit d'exclure une partie de la société. Ils insistent plutôt sur l'article 245 de la constitution 1987 pour demander à l'Etat de protéger les propriétés privées. Cet article stipule : « La liberté économique est garantie tant qu'elle ne s'oppose pas à l'intérêt social. L'Etat protège l'entreprise privée et vise à ce qu'elle se développe dans les conditions nécessaires à l'accroissement de la richesse nationale de manière à assurer la participation du plus grand nombre au bénéfice de cette richesse»<sup>3</sup> (Article, 245).

Au niveau secondaire, en pratique, certains d'entre eux proposent une réforme agraire par coopérative dans laquelle l'Etat doit éviter tout morcellement des terres.

#### **4.4.Ressources utilisées par les coalitions**

L'enjeu de cette partie est de présenter les ressources utilisées par les coalitions dans le sous-système foncier de l'Artibonite. Pour rappel, l'ACF distingue : l'autorité légale formelle pour la prise des décisions politiques, l'opinion publique, les informations, les troupes mobilisables, les ressources financières et le leadership.

##### **4.4.1.Ressources utilisées par la coalition Pro-réforme agraire**

Les défenseurs de la coalition Pro-réforme agraire utilisent différentes ressources pour défendre leurs croyances.

---

<sup>3</sup> Article 245 de la constitution 1987

- **Leadership** – Les leaders est l’une des ressources les plus pertinentes utilisées par la coalition Pro-réforme agraire pour défendre leur système de croyances et pour atteindre leurs objectifs. Parmi ceux-ci, on peut citer les chefs des associations paysannes et certains élus locaux. Comme le souligne le directeur de l’INARA, « la réforme agraire est rendue possible grâce à la volonté de quatre personnes : les paysans, Préval, Gérard Mathurin et moi, Bernard...Préval a eu un intérêt politique dans la réforme agraire »<sup>4</sup>
- **Les troupes mobilisables** – Les leaders forment des associations paysannes. Parmi ces associations paysannes on peut : KOP<sup>5</sup>, SPBP<sup>6</sup>, MIOPOV<sup>7</sup>, PAPDA<sup>8</sup> KOZEPEP<sup>9</sup>, MDJP<sup>10</sup>, KONAKOM<sup>11</sup>. Différentes manifestations et des sit-in ont organisé dans les rues pour exiger aux autorités légales de prendre les décisions nécessaires pour l’exécution de la réforme agraire. A travers leurs revendications, ils montrent que les autorités politico-administratives ont suffisamment de provisions légales ou constitutionnelles pour entreprendre la réforme agraire, ce sont, les cas des articles 248 et l’article 36-2 de la constitution 1987. Des articles qui sont favorables à la mise en place de la réforme agraire en Haïti et à l’intervention de l’Etat dans la gestion du foncier en Haïti.
- **Les autorités légales** – Cette ressource joue un grand rôle dans la mise en place de la réforme agraire dans l’Artibonite. En effet, presque toutes les autorités politico-administratives qui ont élues ou nommées après 1986 font de la réforme agraire un élément important de leurs discours politiques. Certains parmi eux ont de la volonté pour la réussite des revendications paysannes pour la réforme agraire, parmi ces autorités politico-administratives on peut citer Jean bertrand Aristide, René Préval, Bernard Ethéart, Gerald Mathurin.
- **L’opinion publique** – Les leaders qui soutiennent la coalition Pro-réforme agraire ont recours aux médias : des interventions ont été faites dans des radios comme la

---

<sup>4</sup> Communication personnelle avec Bernard Ethéart lors d’un entretien en avril 2019

<sup>5</sup> KOP : Konbit oganization peyizan

<sup>6</sup> SPBP : Syndicat des planteurs ‘Bourdette’ de ‘Petite place’.

<sup>7</sup> MIOPOV : Mouvement d’unité des organisations populaires de Verettes

<sup>8</sup> PAPDA: Plateforme Haitienne de Plaidoyer pour un développement Alternatif

<sup>9</sup> KOZEPEP : Komite zafè peyizan pou entegrasyon

<sup>10</sup> MDPJ : Mouvement pour le développement de ‘Petit jardin’

<sup>11</sup> KONAKOM : Congrès national des mouvements démocratiques

radio 'Haïti Inter', 'Delta', 'Tête à Tête'. Ils ont publié des articles dans des journaux comme 'Le Nouvelliste', 'Haïti Liberté', 'Haïti en Marche'. Tout ceci pour dénoncer le système de grands propriétaires et montrer l'importance de la réforme agraire dans le cas de la Vallée de l'Artibonite, en vue d'obtenir le soutien du public.

- **L'information** – Les leaders de la coalition Pro-réforme agraire font usage des informations pour obtenir le soutien du public. Ils ont essayé toujours d'informer la population sur l'état d'avancement des démarches pour la réforme agraire et dénoncé les tentatives des partisans Anti-réforme agraire pour faire échouer le processus. De plus, ils ont fait usage de tracts, c'est-à-dire des documents qui contiennent des propos ou des informations contre un adversaire qu'on jette dans les rues pour faire passer des messages au grand public. L'un des éléments importants, à souligner un leader des organisations paysannes, c'est la formation des paysans pour les conscientiser de l'importance de la réforme agraire face à l'idée que les grands propriétaires ont annoncé que la réforme agraire va compromettre la tradition des paysans. En effet, dans leurs discours, les grands propriétaires avancent que la réforme agraire ne sera pas avantageuse pour les paysans, même s'il y a une réforme agraire dans l'Artibonite les paysans n'auront pas vraiment des terres. Selon eux, la réforme agraire est une tentative d'accaparement de terres aux grands propriétaires pour les donner aux paysans puis en retour des grands multinationaux et des étrangers les achèteront aux mains des paysans dans l'Artibonite. C'est ainsi qu'une campagne d'éducation dans le milieu rural a été faite contre ces discours par les leaders des organisations paysannes qui font partie de la coalition Pro-réforme agraire. Cette campagne vise à bien informer les paysans sur la nécessité de mettre en place une réforme agraire dans l'Artibonite et à les montrer quels seront les avantages de la réforme agraire pour les paysans et la société en générale.

#### **4.4.2. Ressources utilisées par la coalition Anti-réforme agraire**

Les défenseurs de la coalition Anti-réforme agraire utilisent, eux aussi, différentes ressources pour défendre leurs croyances.

- **Les autorités légales** – Les défenseurs de la coalition Anti-réforme agraire ont recours à la justice. D’ailleurs, ils ont le soutien d’une association de juriste appelée Amicale des juristes. Ils cherchent ainsi à élargir leur coalition avec de nouveaux acteurs comme des leaders paysans, des membres de la justice et autres.
- **Les troupes mobilisables** – Ils cherchent aussi à gagner le soutien des paysans pour les aider dans des démarches contre la réforme agraire. Ils font des dons de terres à certains paysans. Ils ont fait usage de bandits armés pour expulser des paysans sur des terres qu’ils ont tentés de récupérer. Et également pour faire des sit-in dans la rue pour demander aux autorités politiques de prendre la décision de mettre en place la réforme agraire dans l’Artibonite.
- **Ressources financières** - Les grandon et les gérants utilisent leurs ressources financières pour élargir leur coalition avec le plus grand nombre d’acteurs possible. Ils ont proposé des dons de terre à certaines autorités politico-administratives comme des députés, des sénateurs, des juges et des avocats et financé les candidats lors des campagnes électorales dans l’Artibonite, pour y obtenir un accès privilégié aux législateurs et aux personnalités politiques nommées. Ils ont financé des ‘troupes mobilisables’ comme des bandits armés, des groupements de paysans qui étaient contre la réforme agraire pour les aider dans leurs mobilisation contre la réforme agraire. Comme le souligne un grand propriétaire : « Un combat ne fait pas sans l’utilisation d’armes et d’argent »<sup>12</sup>.
- **L’opinion publique** – Les partisans de la coalition Anti-réforme agraire entreprennent plusieurs démarches et font plusieurs interventions dans les médias pour obtenir le soutien du public et annoncer leurs positions politiques pour renforcer leur nombre d’activistes mobilisables. A travers des articles publiés et des interventions faites dans les médias ils prédisent l’échec de la réforme agraire dans l’Artibonite. Ils font ressortir le point faible de la réforme agraire dans les médias, pour eux : « Le choix de morcellement des terres pour distribuer aux paysans ne sera pas économiquement viable, il faut encourager la solidarité et non l’individualisme qui est source de notre situation de misère en Haïti ». Selon eux, l’expropriation est loin d’être la formule appropriée pour une réforme agraire en

---

<sup>12</sup> Traduction de cette phrase lors de l’entretien avec un grand propriétaire “Batay pa fèt san lajan ak zam »

Haïti. Ce faisant, ils ont aussi fait usage de ces informations pour obtenir le soutien du public à travers les médias.

#### **4.5.Stratégies des coalitions dans le sous-système foncier de l'Artibonite**

L'enjeu de cette partie est de présenter les stratégies que les coalitions utilisent pour défendre leurs systèmes de croyance dans le sous-système foncier de l'Artibonite. Après 1986, c'était le soulèvement des revendications populaires des paysans. Soutenus par des leaders et d'autres troupes mobilisables, ils prennent les rues pour lancer des messages à l'Etat pour remplir des obligations envers eux c'est-à-dire l'exécution d'une réforme agraire. C'est ainsi que des conflits violents refassent surface durant la période d'instabilité de 1986 à 1991, surtout avec l'article de la constitution 1987 qui mentionne une réforme agraire dans le pays. Ils ont comme slogan : «la terre doit appartenir à ceux qui la travaillent»<sup>13</sup>. Ils ont même tenté d'accaparer certaines terres des grands propriétaires par la force. Ces interventions et revendications ont de grandes conséquences sur l'augmentation de la fréquence des conflits dans l'Artibonite. Des grands propriétaires font appel à des troupes de mercenaires armés pour chasser les paysans sur des terres qu'ils veulent accaparer au nom de l'article 248 de la constitution pour la réforme agraire. Des cas de mort ont enregistré dans des familles dans l'Artibonite et des maisons ont incendié lors des affrontements. Comme le souligne un leader d'organisations paysannes « le question foncière provoque une rupture profonde dans certaines familles paysannes dans l'Artibonite qui ne peuvent se réunir même à l'occasion des funérailles ». Et l'organisation des droits humains de l'Eglise catholique se soulève et demande au gouvernement de prendre des mesures rapides pour résoudre ce problème qui continue de faire des victimes au sein de la population<sup>14</sup>.

Il a fallu attendre en 1991 l'arrivée au pouvoir du président Jean Bertrand Aristide, le premier président élu démocratiquement après 1986, pour que l'Etat arrive à prendre des mesures concrètes en faveur des paysans agricoles dans l'Artibonite. Dès son arrivée, une commission<sup>15</sup> a été formée qui a pour objectif de réaliser un projet de loi sur la réforme agraire en Haïti en vue d'une résolution pacifique des conflits dans l'Artibonite. Mais le

---

<sup>13</sup> Traduction de « Se moun ki travay tè ki pou gen tè »

<sup>14</sup> Le Nouvelliste : «Personnes tuées dans un conflit foncières dans l'Artibonite». Le Nouvelliste, 1995

<sup>15</sup> La commission était composée de trois membres : Jean Réol Elie, Rosny Smart et Michel Hector

coup d'état du 30 septembre 1991 qui a conduit à la chute du gouvernement d'Aristide a interrompu le processus de pacification. Ce faisant, la mise en application la réforme agraire a été interrompue.

En 1994, le retour du président Aristide au pouvoir à titre provisoire a remis sur pied les interventions de l'Etat dans le sous-système foncier dans l'Artibonite. En janvier, 1995, le président a pris un arrêté présidentiel qui autorise l'ODVA à prendre la possession de toutes les terres en conflit dans l'Artibonite. En mars 1995, les partisans de la coalition Pro-réforme agraire bénéfice d'un accord entre le gouvernement haïtien et l'Organisation mondiale pour l'agriculture (FAO) qui donne un grand élan aux démarches pour l'exécution la réforme agraire. Selon cet accord, la FAO déclare être prête à soutenir financièrement Haïti pour mettre en œuvre la réforme agraire. Cet accord souligne la volonté du gouvernement haïtien de procéder à une révision complète des régimes fonciers en Haïti qui permettra le développement d'exploitations agricoles viables, stables et respectueuses de l'environnement<sup>16</sup> (Nouvelliste, 1995). Une réunion a été lancée au palais national avec des paysans pour faire des suivis sur la rencontre que le président a eu avec le directeur de la FAO et pour planifier avec les paysans agricoles sur ce qu'ils auront à faire comme suivis pour la réforme agraire.

Ainsi, sous l'influence de la déclaration du directeur de la FAO et d'autres leaders paysans, le président a décidé de mettre en place l'institution (INARA) qui a la responsabilité d'organiser la réforme de la structure foncière aux bénéfices des réels exploitants agricoles et il a nommé un directeur en tête de cette institution (Nouvelliste, 1996). En mai 1995, le président a publié un décret qui a repris la mission de l'INARA qui a été déjà définis dans l'article 248 de la constitution 1987. Et en juillet 1995, par un arrêté présidentiel, il a nommé le directeur général en l'occurrence Bernard Ethéart à la tête de cette institution. La mission de l'INARA était de (Ethéart, 2005, Monacé, 2016) :

- Apporter des résolutions aux problèmes dans le cadre d'un développement agricole et protection de l'environnement ;
- Assurer l'organisation des structures foncières nationales ;

---

<sup>16</sup> Le Nouvelliste, " Assistance de la FAO a la Réforme Agraire ". Le Nouvelliste 1995

- Assurer la mise en place d'une politique agraire au bénéfice des réels exploitants agricoles.

Face à la mise en place d'un directeur général à la tête de l'INARA, certains des défenseurs de la coalition Anti-réforme agraire font d'autres propositions pour une réforme agraire coopérative dans laquelle l'Etat va éviter la distribution de petites parcelles aux paysans. Leurs propositions se manifestent surtout à travers des articles et des lettres qu'ils ont adressés ouvertement aux directeurs de l'INARA à travers les médias. D'après ces propositions, ils ont montré que l'exécution d'une réforme agraire avec le morcellement des terres pour distribuer aux paysans n'est pas économiquement viable. Ils ont proposé la réforme agraire coopérative comme l'approche la plus pertinente pour éviter toute effusion de sang entre paysans et grandon. Par ailleurs, des gérants et grands propriétaires accusent les associations paysannes de faire des tentatives d'appropriation des propriétés privées au nom de la réforme agraire. Ils se questionnent ainsi « la réforme agraire est-elle une appropriation illégale des terres ou le rachat par le gouvernement des terres des grands propriétaires ? »

L'arrivée au pouvoir du président René Préval en 1996 a accéléré les démarches pour la réforme agraire. Il a effectué des visites dans l'Artibonite en vue de chercher auprès des paysans la meilleure manière de mettre en œuvre la réforme agraire. C'est ainsi que dans une rencontre avec des associations de planteurs, des Casec, des députés de la région, il a suggéré de mettre en place un comité de suivi ayant pour mission de collecter les avis de tous les paysans dans chaque section communale de l'Artibonite vis-à-vis de cette initiative. Ce comité était composé de représentants de paysans qui viennent de différentes zones dans l'Artibonite et de trois représentants de l'Association des Maires de Bas-Artibonite (AMABA) et de trois membres issus du Conseil de l'Administration de la Section Communale (CASEC). La majorité des membres de ce comité ont eu des expériences de militance dans des organisations paysannes contre l'exploitation paysannes par des grands propriétaires et contre la situation de misère qui touche le monde paysan (Monacé, 2016). Le rapport du comité de suivi se montre favorable à la réforme agraire. Le président a lancé officiellement la réforme agraire dans l'Artibonite en octobre 1996 par un arrêté.

Après cette prise de décision par le gouvernement pour entreprendre cette réforme agraire plusieurs propositions et des mesures ont été prises pour que la réforme agraire soit irréversible. C'est le cas de la création d'une unité de police spécialement au sein de l'INARA qui était réservée uniquement pour sécuriser l'exécution de la réforme agraire et la mise en place d'un sous-commissariat de police dans presque toutes les sections communales du département de l'Artibonite.

La prise de décision finale d'exécuter la réforme agraire a été contestée par les défenseurs de la coalition Anti-réforme, comme le souligne un grand propriétaire influent dans la zone. Selon lui : « un arrêté ne peut pas résoudre le problème de la réforme agraire en Haïti ». Les défenseurs de la réforme agraire avancent que l'arrêté présidentiel relatif au lancement de la réforme agraire s'est inspiré de l'arrêté de janvier 1995 de l'ancien président Aristide, qui autorisait à l'ODVA à prendre provisoirement possession des portions de terre en litige dans l'Artibonite, ils déclarent que :

« Le président a eu à sa disposition des provisions constitutionnelles pour entreprendre la réforme agraire c'est-à-dire l'article 248 et l'article 36-2<sup>17</sup> de la constitution 1987 ». <sup>18</sup>

#### **4.6.Changement politique dans le sous-système foncier**

Dans cette partie nous allons parler des changements politiques dans le sous-système foncier de l'Artibonite. Pour rappel, l'ACF identifie deux facteurs de changement dans un sous-système politique : l'apprentissage politique – c'est-à-dire l'adaptation des croyances des coalitions – et les perturbations externes ou internes – soit des facteurs hors de contrôle des acteurs qui changent pourtant les paramètres du processus de décision politique. Les perturbations internes remettent directement en cause les croyances des coalitions (par ex. une catastrophe nucléaire dans le secteur nucléaire) tandis que les perturbations externes ne sont pas directement liées au secteur de politique publique (par ex. des élections générales).

---

<sup>17</sup> Article 36-2 de la constitution de 1987 qui stipule « La propriété privée est reconnue et garantie, la loi en détermine les modalités d'acquisition, de jouissance ainsi que les limites ».

<sup>18</sup> Le Nouvelliste, « Réflexion Analyse et suggestion relatives au programme de la réforme agraire ». Le Nouvelliste, 1996

#### **4.6.1. Perturbations dans le sous-système foncier de l'Artibonite**

Dans le sous-système foncier de l'Artibonite, le coup d'état de 1986 est considéré comme un évènement externe qui a provoqué d'énormes changements dans la question foncière dans l'Artibonite. Après ce coup d'état, il y a eu une nouvelle ère politique en Haïti avec l'arrivée de la démocratie dans le pays après plus de deux décennies de dictature. En 1987, la nouvelle constitution mise en place avec la mention de la réforme agraire dans l'article 248 a conduit à l'apparition des revendications des paysans dans l'Artibonite. De 1986 à nos jours, la question de la réforme agraire est au cœur des débats en Haïti. De nouvelles organisations paysannes ont commencé à se multiplier dans l'Artibonite. Elles ont donné naissance à la coalition Pro-réforme agraire. Après 1986, les controverses dans le sous-système foncier de l'Artibonite ont pris une autre dimension. Au nom de la démocratie les défenseurs de la coalition Pro-réforme agraire ont pris les rues, sont intervenus dans les médias pour obtenir le soutien du public et exiger de l'Etat qu'il prenne des décisions en vue de défendre leur système de croyance et d'atteindre leur objectif.

Les chocs internes ont également joué un rôle important dans le secteur foncier de l'Artibonite. Face aux revendications des partisans Pro-réforme agraire, les défenseurs de la coalition Anti-réforme agraire ont réagi par la violence, de 1986 à 1996 des cas de mort et des pertes économiques ont été enregistrées dans l'Artibonite. En mai 1994, par exemple, lors d'un conflit terrien entre des partisans des deux coalitions dans une région de l'Artibonite, cinq personnes ont été tuées et plus d'une vingtaine de maison ont été incendiées <sup>19</sup>(Nouvelliste, 1994). C'est ainsi l'organisme des droits humains de l'église catholique en Haïti c'est obligé d'intervenir encore dans la question foncière de l'Artibonite pour demander à l'Etat de prendre des mesures rapides pour résoudre ce problème qui ne cesse de faire des victimes dans le pays plus précisément dans la population du département de l'Artibonite. De la même façon l'accord de mars 1995 signé entre le président haïtien et le directeur de la FAO confirme le soutien de cette dernière au gouvernement haïtien pour la mise en place d'une réforme agraire<sup>20</sup> (Nouvelliste, 1995). Un mois plus tard, le président de l'époque a invité les leaders des organisations paysannes à une rencontre au palais national en vue de faire le suivi de la rencontre qu'il a

---

<sup>19</sup> Le nouvelliste : Conflits terrien dans l'Artibonite, le Nouvelliste, 1994

<sup>20</sup> Le Nouvelliste : Assistance de la FAO à la réforme agraire en Haïti. Le Nouvelliste, 1995

eue avec le directeur de la FAO. En d'autres termes, les chocs internes qui ont eu lieu dans le sous-système foncier de l'Artibonite confirment les convictions politiques de la coalition Pro-réforme agraire. Inversement, ces chocs renforcent les doutes au sein de la coalition Anti-réforme agraire et remettent en question l'efficacité de leurs politiques.

#### **4.6.2. Apprentissage et rôles des idées**

L'apprentissage politique survient lorsque les acteurs politiques adaptent leurs croyances au cours du temps (Sabatier & Jenkins Smith, 1993). Selon ACF, pour rappel, l'apprentissage est probable lorsqu'il y a l'existence d'un niveau intermédiaire de conflit informé, d'un forum prestigieux, des informations techniques et l'existence des problèmes où il y a des données quantitatives théoriquement acceptées et impliquent des systèmes naturels.

L'INARA a mis en place une série d'ateliers de réflexion, au total dix-sept 17 ateliers ont organisé. L'objectif de ces ateliers était de réaliser des débats avec les différents secteurs de la société civile. Selon Monacé en 2016, ces ateliers ont permis d'investiguer, d'analyser, d'explorer et de critiquer tous les scénarios de la mise en place d'une réforme agraire dans l'Artibonite suivant différents aspects : aspects agricoles, développement économique et sociale du pays, aspects de sécurité, de résolution de conflits et d'intégration. Durant ces ateliers un accent a été mis sur les réels exploitants agricoles dans les rapports fonciers.

Le premier atelier a eu lieu en date du 14 au 17 novembre 1996. Après différents ateliers nationaux ont succédé. En effet, il y a eu huit(8) ateliers sectoriels, neuf (9) ateliers départementaux et un atelier général qui a lieu le 27 et 28 avril 1998 dans lequel le bilan et la synthèse de tous les ateliers réalisés ont présentés.

Les huit ateliers sectoriels ont eu lieu dans les dates suivantes (Ethéart, 2014, Monacé, 2016) :

- 11 novembre 1997 : Atelier avec les associations socio-professionnelles ;
- 14 novembre 1997 : Atelier avec des organisations non-gouvernementales ;
- 20 novembre 1997 : Atelier avec des organisations paysannes et des propriétaires terriens ;

- 3 decembre 1997 : Atelier avec organisations confessionnelles ;
- 9 decembre 1997 : Atelier avec des organisations syndicales ;
- 12 decembre 1997: Atelier avec la coopération internationale.

Et les neufs autres ateliers ont eu lieu entre janvier et mars 1998 dans les neufs (9) départements du pays.

Dans ces ateliers différentes personnalités ont participé, les acteurs de la société civile, les personnalités gouvernementales et les bailleurs de fond internationaux. A cours de ces ateliers il y a eu deux grandes propositions, la première prône une réforme agraire dans laquelle l'Etat va distribuer des terres aux paysans agricoles. Cette proposition a été soutenue par les partisans de la coalition Pro-réforme agraire. Et l'autre proposition réclame une réforme agraire coopérative dans laquelle on doit éviter le morcellement des terres avec une dominance de grandes parcelles. Cette proposition a été soutenue par les partisans Anti-réforme agraire. Les partisans de la coalition Pro-réforme agraire a eu le dessus dans les débats. Dans ces ateliers, selon l'INARA, la réforme agraire a été considérée comme un instrument qui doit garantir aux paysans la justice sociale et la justice économique et revendique la participation des paysans dans les processus de la réforme agraire en Haïti<sup>21</sup>.

Ces débats représentent une occasion selon laquelle tous les acteurs du sous-système foncier, ils ont entraîné de véritable prise de conscience chez les acteurs autour de la problématique foncière dans l'Artibonite.

---

<sup>21</sup> INARA, Atelier national

## **V. DISCUSSION DES RESULTATS EMPIRIQUES**

L'enjeu de cette partie est de discuter sur les convergences et les éventuelles divergences qu'on a identifiées entre ce que prédit l'ACF et ce qu'on a pu observer dans le cas de l'Artibonite. En effet, il consiste à rappeler les éléments centraux de l'ACF à savoir les coalitions ainsi que leurs systèmes de croyances, les stratégies et les ressources que les acteurs ont utilisés et les sources de changement dans l'ACF, puis de présenter les résultats empiriques qui convergent et ceux qui divergent. Dans les discussions sur les sources de changement politique dans le sous-système foncier de l'Artibonite nous allons vérifier certains énoncés sur l'apprentissage politique de l'ACF dans le cas de notre étude.

### **5.1. Convergences entre l'ACF et le cas d'étude de l'Artibonite**

#### **5.1.1. Formation des coalitions**

La mobilisation de l'ACF dans le sous-système foncier de l'Artibonite reflète les concepts et les éléments qui caractérisent l'ACF. Selon l'ACF, l'organisation des acteurs en coalitions représente une stratégie importante pour étudier les acteurs dans un sous-système politique. Dans le cas d'étude de l'Artibonite, comme le prône l'ACF, on a pu identifier deux coalitions qui sont la coalition Pro-réforme agraire et la coalition Anti-réforme agraire. Et chacune de ces coalitions sont soutenues par différents acteurs comme des journalistes, des politiciens, des juristes, des activistes et des leaders d'association. Comme le souligne l'ACF, chacune des coalitions partage un système de croyance qui est caractérisé par des croyances à plusieurs niveaux. La première soutient l'exécution d'une réforme agraire comme une politique publique dans l'Artibonite et une expropriation des grands propriétaires terriens (grandon). Elle demande pour ce faire une intervention de l'Etat en prenant des décrets ou des arrêtés pour exécuter l'article 248 de la constitution 1987. La seconde coalition réclame le respect des propriétés privées, elle demande à l'Etat de respecter la constitution en évitant l'exécution d'une réforme agraire par l'expropriation des grands propriétaires. En effet, ces deux coalitions n'étaient pas statistiques, elles sont en compétition entre-elles, les acteurs utilisent diverses ressources et mettent en place diverses stratégies afin de créer des changements politiques dans le temps.

### **5.1.2. Ressources utilisé par les coalitions**

Dans le sous-système foncier de l'Artibonite, les acteurs des coalitions ont utilisé diverses ressources prônées par l'ACF. Les deux coalitions ont utilisé les informations pour obtenir l'opinion du public et elles ont utilisé des troupes mobilisables. Leurs membres ont eu recours aux autorités politico-administratives. Contrairement à la coalition Anti-réforme agraire, il y a eu plus de leaders clairement identifiables qui ont soutenu la coalition Pro-réforme agraire. Cela est dû par le fait que la coalition pro-réforme agraire a été soutenue par plusieurs leaders des organisations paysannes, des autorités du gouvernement et par des leaders des certains médias qui étaient majoritaires par rapport aux acteurs qui ont soutenus la coalition Anti-réforme agraire. Et ces acteurs ont juste trouvé leurs intérêts politiques dans la lutte pour l'exécution de la réforme agraire. Cependant la coalition Anti-réforme agraire a été soutenue par des grands propriétaires influents, des gérants et le leader de l'association amicale juriste qui ont plutôt leurs intérêts économiques dans la lutte. Les données recueillies dans les entretiens ont permis de comprendre que la coalition anti-réforme agraire a utilisé plus de ressources financières que la coalition Pro-réforme agraire car ils ont eu plus d'argent et ils ont possédé des terres dans l'Artibonite.

### **5.1.3. Sources de changement politique**

Selon ACF, dans le sous-système politique il existe deux sources de changement politique : les chocs internes ou externes et l'apprentissage politique. Les chocs internes et externes participent à la redistribution des ressources politiques et attirent de nouvelles ressources. Ils attirent l'attention du public sur un problème d'un sous-système de politique (Sabatier et Weible, 2007). Dans le sous-système foncier de l'Artibonite, le coup d'Etat 1986 peut être interprété comme un choc externe au système foncier comme le mentionne l'ACF. En effet, après ce coup d'état, il y a eu un changement dans la situation politique du pays, qui s'est passée d'un régime dictatorial à un régime démocratique. Du coup, la nouvelle constitution 1987 a changé les visions des différents acteurs vis-à-vis de la question foncière dans l'Artibonite, c'est après le coup d'Etat en 1986 qu'il y a eu véritablement la formation des coalitions dans l'Artibonite. Grâce à la nouvelle démocratie, certains acteurs ont fini par accéder sur la scène politique du pays pour former des alliés pour revendiquer pour l'exécution de la réforme agraire en Haïti. Les acteurs des différentes coalitions ont entrepris diverses stratégies pour défendre leurs systèmes de

croyance et pour essayer de convertir leurs croyances en politique publique. En effet, lorsque les défenseurs de la coalition Pro-réforme agraire ont pris les rues pour revendiquer pour la mise en place d'une réforme agraire ou ils ont fait des tentatives pour récupérer des terres occupées par les grandon, les partisans de la coalition Anti-réforme agraire ont utilisées des activistes mobilisables à l'encontre des défenseurs de la coalition Pro-réforme agraire. Dans les médias, les différentes interventions des coalitions que ce soit à travers des articles ou des prises de paroles les revendications ont été nettement contradictoires. A la fin, en 1996, le gouvernement a pris un arrêté pour lancer officiellement la réforme agraire dans l'Artibonite.

Selon ACF, les chocs internes confirment les convictions fondamentales de la politique dans la ou les coalitions de cause, donc, cela renforce le lien entre les acteurs des coalitions. Ils renforcent non seulement les doutes au sein de la coalition dominante et remettent en question l'efficacité de leurs politiques (Sabatier & Weible, 2007). En effet, dans le sous-système foncier de l'Artibonite on a identifié des chocs internes, d'abord l'accord signé entre le gouvernement Haïtien et le directeur de la FAO en 1996 et les cas de mort et de pertes économiques enregistrées, ils sont considérés comme des chocs internes dans le sous-système foncier de l'Artibonite qui ont un peu bouleversé les systèmes de croyances des coalitions dans le sous-système. Ils renforcent en quelque sorte la conviction de la coalition Pro-réforme agraire. L'invitation qu'ont reçue certains représentants des organisations paysannes au palais national pour discuter avec les autorités gouvernementales sur la réforme agraire, témoigne un renforcement des liens dans la coalition Pro-réforme. Puisque selon les défenseurs de la coalition Pro-réforme agraire, ce sont les grands propriétaires terriens qui sont à l'origine des conflits fonciers dans l'Artibonite qui datent depuis plus de trois décennies. Ces chocs internes ont renforcé les doutes dans la coalition Anti-réforme agraire et mettre en question les revendications de cette coalition.

Ajouter à cela, c'est après la signature de l'accord entre l'Etat haïtien et la FAO en 1996 que les majorités de décrets ont été pris par les autorités pour aboutir à l'exécution de la réforme agraire, ce sont les cas du décret de la création de l'INARA et la mise en place d'un directeur au sein de cette institution et les décrets pris pour donner à l'INARA

certaines autorisations de prendre possession des terres en conflit et l'arrêté qui a autorisé le lancement officiel de la réforme agraire dans l'Artibonite.

Chaque fois que ce choc interne (mort des personnes) se manifeste l'église catholique s'est obligée d'intervenir pour demander aux autorités de prendre des décisions. Après la décision d'exécuter la réforme agraire dans l'Artibonite. L'église catholique de son côté a salué cette décision de mettre en place la réforme agraire, elle voit cette décision comme une solution aux violences dans l'Artibonite<sup>22</sup> (Le Nouvelliste, 1996) comme le souligne un évêque dans l'Artibonite.

« Le sang a coulé pendant plus d'une dizaine d'année dans le département de l'Artibonite pour une question ou un problème de terre. Ce cri de terre nous ne pouvons pas l'ignorer...l'actuel gouvernement a compris ce problème et a décidé de ne pas se payer de mots »

Selon ACF L'apprentissage orienté vers les politiques dans l'ensemble des systèmes de croyances est probables dans les cas suivants (Jenkins-Smith, Nohrstedt & al., 2014, p. 199 à 200) :

- Existence d'un niveau intermédiaire de conflit informé entre les coalitions qui peut être entre les aspects secondaires des deux systèmes de croyance ;
- Existence d'un forum prestigieux où les professionnels des différentes coalitions sont obligés à intervenir pour se laisser dominer par les normes existantes ;
- Existence des problèmes pour lesquels il y existe des données quantitatives et théoriques acceptées que ceux qui existent ces données assez subjectives ou manquantes ;
- Existence des problèmes qui impliquent des systèmes naturels que ceux qui impliquent uniquement des systèmes politiques ou sociaux ;
- Les informations techniques peuvent avoir des effets importants sur la politique en modifiant les visions des courtiers en politique.

---

<sup>22</sup> Le Nouvelliste, "Lancement Samedi du programme de la Réforme Agraire à Pont Sondé", Nouvelliste, 1996

Dans le cas d'étude dans l'Artibonite, les ateliers de débats organisés par l'INARA ont été considérés comme un forum prestigieux qui a inclus tous les acteurs concernées pour débattre sur la question agraire en Haïti et pour se laisser guider par les normes qui existent sur la réforme foncière en Haïti. Tous les acteurs ont y pris part, ceux de la coalition Pro-réforme agraire et ceux de la coalition Anti-réforme agraire, ils ont présenté et défendu leurs systèmes de croyance sur la question foncière de l'Artibonite et ont faits des propositions en vue d'une solution. En effet, les résultats de ces ateliers ont entraîné une sorte d'apprentissage chez les coalitions, ils étaient favorables aux acteurs de la coalition Pro-réforme agraire.

Dans le sous-système foncier de l'Artibonite les données existantes ont été acceptables et très objectives pour justifier les raisons pour la mise en place de la réforme agraire. En effet, les conflits fonciers ont dominé dans l'Artibonite pendant plus de trois décennies et de temps en temps des pertes économiques et des pertes en vie humaines sont enregistrées. Et les dirigeants témoignent une faible productivité agricole dans l'Artibonite, cela s'explique par le fait que les réels travailleurs des terres dans l'Artibonite c'est-à-dire les paysans n'étaient pas les propriétaires des terres qu'ils travaillent. Ils ont eu les terres sous forme de métayage selon lequel qu'ils devraient partager les récoltes de moitié avec le propriétaire de la terre qui est en général un grandon. En effet, dans le sous-système foncier de l'Artibonite il existe des faits objectifs qui permettent aux deux coalitions d'arriver à un apprentissage qui les orientent vers une politique publique qui n'est autre que la mise en place d'une réforme agraire dans l'Artibonite pour résoudre les problèmes de conflit qui y existe.

Dans le sous-système foncier de l'Artibonite les informations techniques ont joué un rôle important dans les prises de décision par les autorités. En effet. Elles ont permis à la coalition Pro-réforme agraire d'obtenir le soutien du public et permettre à la coalition Anti-réforme agraire de faire passer leurs revendications et de confronter leur système de croyances avec ceux de la coalition Pro-réforme agraire et avec les normes existantes vis-à-vis de la réforme agraire en Haïti. Certaines informations qui proviennent des autres pays qui ont faits une réforme agraire ont une influence sur les prises de décision sur la réforme agraire en Haïti comme le souligne le directeur de l'INARA :

- « La réforme agraire n'a pas été créée sans fondement mais s'est inspirée de ce qui existait déjà, notamment d'un arrêté de janvier 1995 qui autorisait déjà ODVA à prendre provisoirement possession des portions de terre en litige dans la région et des exemples tirés dans d'autres pays dans le monde»

Cette déclaration a permis aux défenseurs de la coalition Anti-réforme de prendre conscience que la prise de décision de mettre en place la réforme provient d'autres informations qui existaient déjà en rapport à la politique foncière en Haïti principalement dans l'Artibonite.

## **5.2.Divergences entre l'ACF et le cas d'étude**

La mobilisation de l'ACF dans le cas d'étude de l'Artibonite a des éléments de divergence, l'analyse des certains énoncés sur l'apprentissage politique a laissé quelques points de divergences entre l'ACF et les résultats du cas d'étude de l'Artibonite.

Enfaite, un des énoncés avance que, selon ACF, l'apprentissage orienté vers les politiques dans l'ensemble des systèmes de croyances est plus propice dans la mesure qu'il existe des problèmes qui impliquent des systèmes naturels que ceux qui impliquent seulement des systèmes politiques ou sociaux. Dans le cas d'étude dans l'Artibonite, on était plus confronté avec des problèmes d'ordre politique et social qui ont des impacts dans le sous-système foncier de l'Artibonite que des problèmes naturels. Les problèmes sociaux et politiques ont été plus à l'origine de l'apprentissage dans le cas d'étude, par exemple le coup d'état de 1986 en Haïti, l'apparition de la démocratie en Haïti qui a nécessité la mise en place de présidents démocratiquement élus. D'autres problèmes sociaux qu'on peut citer comme les pertes en vie humaine et les pertes économiques lors de conflits entre les paysans, les grandon et les gérants et la misère ou se trouve les paysans avec la faible revenu agricole qu'ils gagnent sur les parcelles qu'ils travaillent en métayage.

Un autre énoncé sur l'apprentissage de politique qui ne correspond à notre cas d'étude sur le système de l'Artibonite est celui selon lequel l'existence d'un niveau intermédiaire de conflit informé entre les coalitions peut être un élément qui est capable d'entraîner un apprentissage au niveau du système de croyance des coalitions. Dans le cas de notre étude il n'y a pas eu de coalition intermédiaire entre ces deux coalitions existantes. Presque tous

les acteurs que ce soit leaders des organisations, les médias, les autorités locales et autres, chacun ont eu leur position sur les conflits foncier dans l'Artibonite, on n'a pas identifié des acteurs qui ont été neutre ou développé leur propre système de croyance dans le sous-système foncier de l'Artibonite pour former une troisième coalition.

## **VI. CONCLUSION**

Le foncier en Haïti est caractérisé par une situation de compétition pour la possession des terres qui a comme résultat l'insécurité du propriétaire des terres et de l'exploitant. Elle touche à la fois les grands propriétaires et les paysans (Ethéart, 2014). La vallée de l'Artibonite occupe environ 46% de la superficie irriguée du pays. Elle représente une zone à haute potentialité de production du riz en Haïti (Levy, 2001). La structure foncière dans l'Artibonite a évolué à partir des années de 1950 avec la construction du système d'irrigation. Auparavant, les terres n'avaient pas eu de grande valeur agricole : elles étaient occupées paisiblement par des paysans. Quelques années avant la construction du système d'irrigation, des personnes venues d'ailleurs, profitant d'informations privilégiées au sujet du projet, ont acheté des terres aux paysans. D'autres ont accaparé les terres des paysans par la force en utilisant leurs proches qui étaient au pouvoir (Collectif Haïti de France, 2003 ; Ethéart, 2005 ; Ethéart, 2014 ; Levy 2001). C'est ainsi que presque tous les paysans ont été dépossédés des terres dans l'Artibonite. Ils sont donc aujourd'hui obligés de travailler ces terres sous forme de métayage.

De 1960 à 1986, le pays était dirigé par un régime dictatorial, les terres durant cette époque étaient possédées par de grands propriétaires qui les retournaient aux paysans pour travailler. Durant toute cette période, le système foncier dans l'Artibonite était caractérisé par des conflits sanglants entre paysans qui voulaient récupérer des terres et grands propriétaires avec le soutien des gérants. A maintes reprises, il y a eu des morts et des dégâts économiques. Jusque-là aucune solution durable n'a jamais été apportée à ce problème. En 1986, la dictature a pris fin et de nouveaux gouvernements ont été élus démocratiquement. Ainsi des paysans, avec le soutien de leaders et de médias, se sont soulevés pour demander aux autorités politico-administratives de prendre des décisions pour la récupération des terres à travers l'exécution d'une réforme prévue par l'article 248 de la constitution de 1987. Cet article mentionne la nécessité de mettre en place une institution pour la réforme agraire en Haïti dans laquelle les terres seront distribuées aux réels exploitants agricoles.

La recherche présentée dans ce travail se penche sur ces conflits dans l'Artibonite et aux processus politiques qui ont conduit à la réforme agraire en Haïti dans le cas de la vallée

de l'Artibonite. Pour ce faire, elle applique l'ACF (Sabatier & Jenkins-Smith, 1993) au sous-système politique foncier en Haïti, plus précisément dans la Vallée de l'Artibonite. Elle a pour but de comprendre les raisons qui ont permis l'évolution de la politique agraire en Haïti et de connaître les causes du succès ou de l'échec des coalitions qui s'y sont confrontées. Cette étude s'appuie sur des recherches documentaires, des entretiens semi-directifs auprès de treize acteurs-clefs de ce processus politique ainsi qu'une analyse de douze articles de presse. L'analyse par « catégories conceptuelles » (Paillé & Mucchielli, 2016) de ce matériau a été mobilisée pour tester les intuitions théoriques de l'ACF concernant l'effet des perturbations politiques, de l'action collective des coalitions de cause et des phénomènes d'apprentissage sur les changements de politique dans ce secteur au cours des 30 dernières années.

Haïti, après une période de plus de deux décennies de dictature, connaît un coup d'Etat en 1986 qui met fin au régime dictatorial et engendre l'apparition de la démocratie en 1987. Dans le sous-système politique foncier de l'Artibonite, ce coup d'état peut être interprété comme une 'perturbation externe'. Le système de grands propriétaires terriens qui était jusque-là dominant connaît alors une véritable remise en question. De nouveaux acteurs apparaissent sur la scène politique en Haïti, en particulier des paysans révoltés qui demandent aux autorités d'appliquer l'Article 248 de la constitution 1987 et réclament l'exécution d'une réforme agraire en Haïti. Deux coalitions ont été identifiées dans le sous-système foncier de l'Artibonite : une coalition Pro-réforme agraire et une coalition Anti-réforme agraire. Chacune de ces coalitions regroupe un ensemble d'acteurs qui partagent un système de croyance. La coalition Pro-réforme agraire est composée de leaders des organisations paysannes, de l'église catholique, des responsables de médias et de certaines autorités du gouvernement. La coalition Anti-réforme agraire, quant à elle, se compose de grands propriétaires, de gérants, de certains paysans et d'un leader de l'association amicale juriste. La coalition Pro-réforme réclame l'exécution de la réforme agraire dans l'Artibonite ainsi qu'une expropriation des grands propriétaires pour mettre fin aux conflits fonciers qui existent dans l'Artibonite depuis plusieurs décennies. De l'autre côté, la coalition Anti-réforme agraire demande à l'Etat de protéger les propriétés privées.

De 1987 à nos jours, ces acteurs utilisent différentes ressources et mettent en place différentes stratégies pour défendre leurs systèmes de croyance respectifs et pour influencer les autorités. Comme ressources, les coalitions ont eu recours auprès des autorités, les acteurs sont intervenus dans les médias pour obtenir le soutien du public en montrant les faiblesses des arguments de la coalition adverse. Ils ont utilisé des troupes mobilisables, la coalition Anti-réforme agraire a utilisé plus de ressources financières contrairement à la coalition Pro-réforme agraire. La coalition Pro-réforme agraire a bénéficié du soutien et du rôle important de quelques leaders-clefs. En effet, des autorités étatiques et des leaders ont soutenu la coalition Pro-réforme agraire pour défendre leurs intérêts politiques et pour être réélus ou pour accéder au pouvoir.

Les chocs internes ont eu une influence sur les stratégies menées par les coalitions. Parmi ceux-ci, on peut citer des dégâts et des pertes en vies humaines qui ne cessent de se répéter dans l'Artibonite, ainsi que l'accord entre l'Etat haïtien et le directeur de la FAO en 1995 pour soutenir le pays dans tout projet de réforme agraire. C'est suite à déclaration que les autorités ont décidé de mettre en place l'INARA, l'institution qui en charge de la réforme agraire. De plus, l'INARA a organisé des ateliers de débats qui ont permis aux acteurs des deux coalitions d'intervenir pour discuter en vue de trouver une solution, les résultats des ateliers étaient favorable à l'exécution de la réforme agraire dans l'Artibonite. Ensuite des décrets et des arrêtés ont été mise en place pour permettre à l'INARA d'accomplir sa mission qui était de mettre en place la réforme en agraire en Haïti, parmi ces décrets et ces arrêtés on peut citer respectivement celui de juillet 1995 qui donne lieu à la création de l'INARA et celui de novembre 1996 qui annonce le lancement officiel de la réforme agraire. Malgré les stratégies mise en place par la coalition Anti-réforme agraire pour empêcher l'exécution de la réforme agraire, les acteurs ont fini par reculer dans la question foncière dans l'Artibonite, ils ont pris conscience des impacts des conflits dans l'Artibonite. Ils ont tiré des leçons du passé car le système de grands propriétaires était à l'origine des conflits dans l'Artibonite depuis plusieurs dizaines d'années.

Ces résultats suggèrent que l'application de l'ACF est aussi pertinente dans des pays du Sud. Elle pourra d'ailleurs servir de source empirique pour toutes nouvelles études mobilisant l'ACF comme cadre analytique en Haïti et dans les Pays d'Amérique Centrale.

Les résultats de l'étude dans le sous-système foncier de l'Artibonite identifient les acteurs qui ont influencé les prises de décision dans la question foncière en Haïti. Cette étude nous apprend comment les acteurs sont rentrés en compétition dans le sous-système foncier en utilisant des ressources et en mettant en œuvre des stratégies pour défendre leurs systèmes de croyances. Les ressources et les stratégies utilisées par les acteurs des coalitions dans le cas d'étude de l'Artibonite peuvent servir d'exemple pour les autorités politico-administratives du pays ou d'autres chercheurs qui pensent appliquer l'ACF dans d'autres domaines ou même dans le domaine foncier dans d'autres régions du pays. D'ailleurs, l'Artibonite a été la seule région en Haïti dans laquelle les autorités ont réalisé une réforme agraire. D'autres études dans d'autres secteurs peuvent partir de cet exemple.

Dans le cas du sous-système foncier de l'Artibonite, des chocs externes et internes ont été identifiés et des apprentissages ont eu lieu dans le système de croyances des coalitions. Les ateliers réalisés peuvent servir d'exemple de véritable plateforme de réflexion pour d'autres secteurs ou d'autres acteurs qui comptent conscientiser le public et apporter des solutions à un problème quelconque dans un sous-système politique. L'analyse de l'ACF dans le sous-système foncier de l'Artibonite a montré le succès de la coalition Pro-réforme agraire qui a fini par bénéficier de la mise place de la réforme agraire et l'expropriation des grands propriétaires terriens dans l'Artibonite - une revendication qui constitue la base de leur système de croyance.

En termes théoriques, ces résultats convergent largement avec les prédictions théoriques de l'ACF (Sabatier & Jenkins-Smith, 1993). Des coalitions dynamiques et interactives ont effectivement pu être identifiées dans le sous-système foncier. Toutes les ressources que mentionnent l'ACF – à savoir, le leadership, les acteurs publics mobilisables, les ressources financières, le soutien du public – ont été utilisées par les acteurs de la coalition Pro-réforme et Anti-réforme agraire. Comme le souligne l'ACF, les résultats de l'étude ont montré des changements dans le sous-système foncier de l'Artibonite. Des chocs externes et internes ont été identifiés et ont conduit à la prise de décision par des autorités politico-administratives pour la mise en place d'une politique publique, à savoir la réforme agraire dans le sous-système foncier de l'Artibonite. Des phénomènes d'apprentissage ont également été observés au sein des coalitions : en effet, les données sur les conflits

fonciers dans l'Artibonite ont été pertinentes, les pertes en vie humaines, les pertes économiques et les lois existantes ont été très objectives pour l'exécution d'une réforme agraire en Haïti au profit des paysans agricoles. De plus, les résultats des ateliers de réflexion organisés par l'INARA ont montré la nécessité de réaliser une réforme agraire en Haïti avec cette victoire remportée par la coalition Pro-réforme agraire dans les débats. Ce qui a entraîné un changement dans le système de croyance des défenseurs de la coalition Anti-réforme agraire.

Toutefois, certains éléments de divergence ont aussi identifié dans le cas d'étude de l'Artibonite. Selon certains énoncés de l'ACF (Sabatier & Weible, 2007) sur l'apprentissage politique, il peut avoir lieu dans le cas où il y a l'existence d'un intermédiaire de conflit entre les coalitions et dans le cas où il existe des problèmes d'ordres naturels que des problèmes uniquement politiques ou sociaux. Ces phénomènes n'ont pas été observés dans le sous-système politique du foncier dans l'Artibonite.

L'analyse de presse réalisée dans le cadre de cette recherche a permis d'apporter des informations complémentaires concernant les acteurs impliqués dans le sous-système, leurs ressources et leurs stratégies politiques ainsi que les sources de changement politique. Ce faisant, les données recueillies dans ces articles ont permis de confirmer certaines informations obtenues auprès des personnes qu'on a interviewées. Toutefois, pour des raisons pratiques et malgré nos efforts, elle a dû être limitée aux articles parus dans « Le Nouvelliste ». La méthodologie de cette analyse de presse peut toutefois servir de piste ou d'exemple à d'autres études mobilisant l'ACF : Weible et al., (2019) ont récemment souligné qu'il s'agit d'une méthode prometteuse pour l'application empirique de l'ACF. Dans le même esprit, l'utilisation de l'ACF dans le cas de la Vallée de l'Artibonite est considérée comme un point de départ dans l'analyse des politiques publiques en Haïti. Des recherches complémentaires mobilisant d'autres cadres conceptuels, comme les réseaux de politiques publiques proposés par Rhodes et Marsh en 1995 (Thatcher, 2014). Alors que l'ACF tend à mettre l'accent sur le conflit, cette approche a le mérite de souligner les facteurs de coopération entre acteurs politiques dans un sous-système de politique publique donné.

## VII. BIBLIOGRAPHIE

**Altineus Franky, 2015.** Espaces agraires en Haïti: structure foncière et production du riz dans le département Artibonite. Mémoire de master présenté à l'institut de géosciences de l'Unicamp pour l'obtention du grade de maître en géographie mention analyse de l'environnement et la dynamique territoriale. Campinas, No: 257/2015, p. 142

**Bergeron Henri, Surel Yves, Valluy Jérôme, (1998).** « L'Advocacy Coalition Framework. Une contribution au renouvellement des études de politiques publiques? » In : Politix. Vol. 11, N° 41. Premier trimestre 1998. pp. 195-223.

**Bordenave Serge, (1993).** « Quelques considérations sur l'aspect socio-juridique des conflits terriens dans la vallée de l'Artibonite : Cas de la commune de Desdunes ». Mémoire pour l'obtention de la licence en droit – Ecole de Droit et des Sciences Economiques des Gonaïves, Mars 1993, p.34.

**Combessie, Jean Claude, 2007.** Sondage et Echantillon. La méthodologie en Sociologie. p 45-54

**Bouquet-Elkaim, Jérôme.** Accès à la terre et enjeux de la réforme foncière et agraire en Haïti. Rencontre internationale, penser démocratie alimentaire, Lascaux Nantes 25-27 novembre 2013.

**DIDR OFPRA, (2014).** « La réforme agraire de l'Artibonite-conflit foncier dans la commune de Marchand Dessalines » p. 7

**Ethéart Bernard, (2005).** «La problématique de l'Artibonite ». *Haïti en Marche*, Vol XIX, p 27.

**Ethéart Bernard.** « Où on parle de nouveau du foncier ». HEM, Vol, 26 # 40 du 24-30/10/2012

**Ethéart Bernard, (2014).** «La problématique foncière de l'Artibonite ». *Les éditions du CIDIHCA*, Vol XIX, p. 204.

**Haïti infos, (2013).** « Conflits terriens : 5 morts et plus de 360 maisonnettes incendiées a Dessalines ». 9/11/ 2013

**Haïti Libre, (2010).** « Haïti-Reconstruction : les problèmes fonciers entravent la reconstruction », 6/07/2010

**Hoppe, Robert, and Aat Peterse, (1993).** *Handling Frozen Fire*. Boulder, CO: Westview Press. Howlett, Michael. 2002. "Do Networks Matter? Linking Policy Network Structure to Policy Outcomes: Evidence from Four Canadian Policy Sectors 1990-2000." *Canadian journal of Political Science* 35 (2): 235-267.

**Jenkins-Smith, Hank C. et Paul A. Sabatier, (1994)** « Evaluating the Advocacy Coalition Framework». *Journal of Public Policy* 14 (2), 175-203.

**Jenkins-Smith, Hank C., Daniel Nohrstedt, Christopher M. Weible, and Paul A. Sabatier, (2014).** “The Advocacy Coalition Framework: Foundations, Evolution, and Ongoing Research.” In *Theories of the Policy Process*, ed. Paul A. Sabatier and Christopher M. Weible. Boulder, CO: Westview Press, 183–223.

**Kelman, Steven, 1987.** *Making Public Policy*. New York: Basic Books.

**Kingdon, J. W., 1995.** *Agendas, Alternatives, and Public Policies*. 2nd ed. New York: Harper Collins.

**Kübler Daniel, (2001).** “Understanding policy change with the advocacy coalition framework: an application to Swiss drug policy” , *Journal of European Public Policy*, 8:4, 623-641.

**Levy, Michael, (2001)** « Conflits terriens et réforme agraire dans la plaine de l’Artibonite (Haïti) », *Cahiers des Amériques latines*, 36 | 2001, 183-206.

**Livre blanc des acteurs français de la Coopération, 2008:** Gouvernance foncière dans les pays du Sud, septembre, 2008

**Marcelin Myrvine et Al. :** Nouvelle image d’Haïti. Bulletin Mensuel du collectif Haïti de France, No 6 Avril 2003

**Mazur, Allen, 1981.** The Dynamics of Technical Controversy. Washington, DC: Communication Press.

**Mintrom, Michael, and Sandra Vergari, 1996.** "Advocacy Coalitions, Policy Entrepreneurs, and Policy Change." *Policy Studies Journal* 24 (Fall): 420-434.

**Monace, Jonh Kelly, 2016.** La réforme agraire dans la vallée de l'Artibonite entre développement Agricole, conflits terriens et résolution de conflit (1995-2000). Mémoire de master en Sciences humaines et sociales. P.138.

**Muller, Pierre, 1995.** "Les Politiques Publiques Comme Construction d'un Rapport au Mende." In A. Faure, G. Pollet, and P. warin, eds., *La Construction du Sens Dans les Politiques Publiques*. Paris: L'Harmattan.

**Moral Paul.** Le paysan haïtien, Etudes sur la vie rurale en Haïti. Port-au-Prince : Les éditions Fardin, 2002.

**Nohrstedt, Daniel, (2005).** "External Shocks and Policy Change: Three Mile Island and Swedish Nuclear Energy Policy." *Journal of European Public Policy* 12 (6): 1041-1059.

**Oriol, Michèle, (1996)** « Structure foncière, réforme agraire et agro-foncière : concepts et réalités », *Conjonction : La revue franco-haïtienne de l'Institut Français d'Haïti*, n° 200 (« Le développement rural en Haïti »).

**Paillé, Pierre et Mucchelli, Alex, 2016.** Analyse qualitative en Sciences humaines et sociales. 4 eme edition, p.423

**Palier, Bruno, (2002).** « Gouverner la sécurité sociale : les réformes du système français de sécurité sociale depuis 1945 ». Paris : Presses Universitaires de France.

**Pierce, Jonathan J., and Christopher M. Weible, (2016).** "Advocacy Coalition Framework." In *American Governance*, eds. Stephen Schechter, Thomas S. Vontz, Thomas A. Birkland, Mark A. Graber, and John J. Patrick. Farmington Hills, MI: Cengage Learning: 22–23.

**Pierce, Jonathan J.,(2017).** “There and Back Again: A Tale of the Advocacy Coalition Framework”. *The Policy Studies Journal*, Vol. 45, No. S1, 1-34

**Sabatier Paul A., Schlager Edella, (2000).** « Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines ». En : *Revue française de science politique*, 50e année, no 2, Pp. 209-234.

**Sabatier, P.A. (2014).** « Advocacy Coalition Framework (ACF) », in Laurie Bousaguet *et al.*, *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Références », (4e éd.), p. 49-57.

**Sabatier, P. A. and Jenkins-Smith, H. C., (1999).** “The Advocacy Coalition Framework: An Assesment”. *Theories of the policy process*. Boulder, Colo.: Westview Press, pp. 117-65;

**Sabatier, P. A. and Weible, C. M., 2007.** The Advocacy Coalition Framework. in P. A. Sabatier (ed) *Theories of the Policy Process*. 2nd. ed. Boulder, Colorado: Westview Press, pp. 189-220.

**Sabatier, Paul A., and Christopher M. Weible, (2007).** “The Advocacy Coalition Framework: Innovations and Clarifications.” In *Theories of the Policy Process*, ed. Paul A. Sabatier. Boulder, CO: Westview Press, 189–222.

**Sabatier, Paul A., and Hank C. Jenkins-Smith, (1993).** “Policy Change and Learning: An Advocacy Coalition Framework”. Boulder, CO: Westview Press.

**Sewell, G. C., 2005.** "Actors, Coalitions, and the Framework Convention on Climate Change." Unpublished dissertation, Massachusetts Institute of Technology. Simon, H. 1985. "Human Nature in Politics: The Dialogue of Psychology

**Weible et al., 2019.** “Differential Involvement of Three Brains Regions during Mouse Skill Learning.

**Weible, Christopher M., 2005.** "Beliefs and perceived influence in a natural resource conflict: An advocacy coalition framework approach to policy networks." *Political Research Quarterly*, 58:461-475.

**Weible, Christopher M., Karin Ingol, Daniel Nohrstedt, Adam D. Henry, and Hank C. Jenkins-Smith. 2019.** “Sharpening advocacy coalitions”. *Policy Studies Journal*, Early View.

**Weible, Christopher M., and Daniel Nohrstedt, (2012).** “The Advocacy Coalition Framework: Coalitions, Learning, and Policy Change.” In *Handbook of Public Policy*, ed. Eduardo Araral, Scott Fritzen, Michael Howlett, M. Ramesh, and Xun Wu. New York: Routledge, 125–37.

**Weible, Christopher W., Paul A. Sabatier, Hank C. Jenkins-Smith, Daniel Nohrstedt, Adam Douglas Henry, and Peter de Leon, (2011).** “A Quarter Century of the Advocacy Coalition Framework: An Introduction to the Special Issue.” *The Policy Studies Journal* 39 (3): 349–60.

**Zafonte, Matthew and Sabatier, Paul A., (1998).** “Shared beliefs and imposed interdependencies as determinants of ally networks in overlapping subsystems”. *Journal of Theoretical Politics* 10(4): 473–505.

**Sabatier, Paul A., et Jenkins-Smith, Hank C., (1999)** « The Advocacy Coalition Framework. An Assessment». Dans Paul A. Sabatier, dir., *Theories of the Policy Process*. Boulder, Colorado: Westview Press), 117-166.

**Sabatier, Paul A., (1998)** « The Advocacy Coalition Framework: Revision and Relevance for Europe ». *Journal of European Public Policy* 5 (March), 98-130.

**Sabatier, Paul A., and Neil Pelkey, (1987).** "Incorporating Multiple Actors and Guidance

Instruments into Models of Regulatory Policymaking: An Advocacy Coalition Framework." *Administration and Society* 19 (2): 236-263.

**Thatcher, Mark, 2014.** « Réseau (policy network) » *Dictionnaire des politiques publiques*, p. 569-576.

## **VIII. ANNEXE 1 – Guide d’entretien**

### **Personnes visées pour les entretiens**

Ci-contre, ce sont les noms des différentes instances visées pour faire des entretiens avec leurs représentants qui ont joué un rôle pertinent dans la réforme foncière de 2012 :

Organisation des paysans et des planteurs, Groupement des Grands propriétaires fonciers, Groupement des gérants, ODVA(Organisation pour le développement de la Vallée de l’Artibonite), ONACA(Office Nationale du Cadastre), INARA(Institut National de la Réforme Agraire), Les médias, Les associations des Apentaires, Les associations des Notaires).

### **Contexte de l’entretien**

Je suis Wenky VOLNE, étudiant en Master de Spécialisation en Développement Environnement et Sociétés à l’Université Catholique de Louvain (UCLouvain, Belgique). Cette entrevue d'une petite heure consistera en quelques questions qui concerneront la Réforme agraire dans l’Artibonite/ Haïti. Une meilleure compréhension des enjeux de cette Réforme foncière est cruciale pour remettre en perspective les acteurs qui ont joué un rôle dans l’élaboration de cette politique importante et identifier les pistes possibles pour l’avenir. Cette recherche va identifier les acteurs pertinents et montrer quelles sont les ressources qui ont été mobilisées pour conduire à cette réforme foncière. Je vous sollicite de prendre un enregistrement de l’entretien qui restera confidentiel à la recherche, et qui sera supprimé après avoir fini la recherche. Déjà merci pour votre collaboration.

### **Prise de contact avec l’interlocuteur**

1. Parler de votre institution
2. Quel est le contexte de sa création ?
3. Quel rôle vous avez joué dans cette institution ?
4. Parler de votre implication dans la question foncière dans la Vallée de l’Artibonite

### **Coalitions**

1. Expliquer le problème foncier dans la Vallée de l’Artibonite
2. Quelles sont les causes des conflits fonciers ?

3. Quels sont vos objectifs et votre position dans la question foncière dans la Vallée de l'Artibonite ?
4. Qu'est qui constitue le motif de votre position dans ces conflits ?
5. Quelles sont vos préférences concernant le moyen à mettre en œuvre pour résoudre les problèmes fonciers ?
6. Votre position a-t-elle évolué dans le temps ?
7. Quels sont les différents acteurs qui interviennent dans le problème foncier dans la Vallée de l'Artibonite ?
8. Avez-vous des alliés et des opposants ?
9. Coordonnez-vous avec vos alliés ? Comment
10. Pensez-vous que vos adversaires se coordonnent entre eux ? Comment
11. Pouvez-vous identifier un groupe qui est à la base des actions pour la mise en place de politiques foncières dans la vallée de l'Artibonite ?
12. Quelles actions ont été conduites ?

### **Moyens d'action**

1. Parler des ressources que vous avez utilisées pour atteindre vos objectifs
  - Avez-vous eu des recours auprès des Autorités légales formelles pour la prise des décisions politiques ? ;
  - Avez-vous recueilli le soutien de l'opinion publique pour atteindre votre objectifs ;
  - Parler de l'utilisation des informations / médias pour atteindre votre objectif ;
  - Avez-vous eu des Troupes mobilisables ? ;
  - Parler des Ressources financières que vous avez mobilisées pour atteindre votre objectif ;
  - Parler des Leaderships, des dirigeants compétents qui ont un rôle important dans votre coalition ;
2. Quelles stratégies vous avez mise en œuvre (contacts avec les décideurs) ?

### **Chocs internes et externes**

1. Y-a-t'il des évènements (politiques, sociales, économiques, naturelles, internationales et organisationnelles) qui ont influencé la réforme foncière dans l'Artibonite?
2. Ces évènements ont-ils orienté l'attention du public et attiré l'attention des autorités qui prennent des décisions sur la question foncière en Haïti ?
3. Expliquer comment ces évènements ont conduits à une prise de décision par les autorités ?

### **Autres questions**

1. Y-a t'il autres choses que vous aimeriez ajouter sur la question foncière ?
2. Si vous vous avez d'autres questions que souhaiteriez qu'on vous pose ce seraient lesquelles ?
3. Avez-vous des documents disponibles à partager sur la politique foncière en Haïti et dans la Vallée de l'Artibonite.

### Liste des personnes interviewées

No	Noms et Prénoms	Occupations
1	Charles Sufrard	Paysan, Coordonnateur de l'association COZEPED, MDPJ.
2	Charles Anderson	Paysan, Membre comité suivi pour la Réforme Agraire à ODVA/ Secrétaire de l'association KOP
3	Abraham Joseph	Paysans, Casec élu en 1996, Coordonnateur et membres fondateur des associations paysannes
4	Dazemar Wilson	Directeur de l'INARA dans la Vallée de l'Artibonite
5	Joseph Oscar	Paysan/Gérant
6	Saintilus Clerveau	Grandon/Gérant
7	Fleurissant Jonel	Grandon/Gérant
8	Guillaume Doudou	Paysan/gérant
9	Bernard Etheart	Directeur général de l'INARA de 1995 à 2012, membre rédacteur dans le média Haïti en Marche
10	Edouard Vieux	Grandon / Gérant
11	Autichen Choubert	Employé influent de l'ODVA et de l'INARA
12	Madame Jean Renald	Paysanne et ASEC élus en 1997 à Brocozelle cinquième section de la commune Desdunes

13	Jean Robert Elisée	Grandon
----	-----------------------	---------

### 8.1. Grille d'analyse des articles dans les journaux

Cette grille consiste à faire une lecture de différents articles portant sur la réforme foncière dans l'Artibonite qui sont publiés par les agences de presse nationales, régionaux et internationaux. Les différents points qu'on vise d'identifier dans les articles sont :

- Acteurs mentionnés ;
- Position défendue par les acteurs et leurs systèmes de croyances ;
- Différentes démarches et les actions menées ;
- Identification des ressources mobilisées par les acteurs ;
- Les différents chocs internes et externes qui ont eus des impacts sur la réforme foncière

Les différents journaux sélectionnés pour les articles sont : **Le matin, le Nouvelliste, Haïti Liberté, Tête à tête, Delta.**

# d'articles	Quotidien	Date publication	Acteurs identifiés	Systèmes de croyances	Ressources mobilisées	Chocs externes et internes

## Liste des articles consultés pour l'analyse de presse dans les journaux

1. **Agence Haitienne presse:** Pas de véritable réforme agraire sans une réforme en profondeur de la justice, selon le Directeur General de l'INARA. Le Nouvelliste, 35293, 1996.
2. **Agence Haitienne presse:** Mathurin déclare irréversible le processus de la réforme agraire. Le Nouvelliste, 319, 1996.
3. **Amicale des juristes :** Point de vue de l'Amicale des juristes face aux différentes mesures prises dans le cadre de la réforme agraire. Le Nouvelliste, 35 335, 1996.
4. **Dupuy Mario :** Réflexions, analyses et suggestions relatives au programme de la réforme agraire. Le Nouvelliste, 33 339. 1996.
5. **Coicou Gesner :** Démagogie agraire. Le Nouvelliste, 35 150, 1996
6. **Chanel Yves Marie :** Une réforme agraire sans financement interne. Le Nouvelliste, 35180, 1996.
7. **Marrhone, Schubert :** La nécessité de la réforme agraire. Le Nouvelliste, 34 465, 1995
8. **Marrhone Schubert :** Perspectives de la réforme agraire. Le Nouvelliste, 34 468, 1995
9. **Dubois Evens :** Vers l'arrêt des conflits terriens dans l'Artibonite ? Le Nouvelliste, 35 321, 1996.
10. **Roy Fombrun, Odette :** La réforme agraire coopérative. Le Nouvelliste, 35 161, 1996.
11. **Roy Fombrun, Odette :** La réforme agraire. Le Nouvelliste, 35 020, 1995.
12. **Roy Fombrun, Odette :** Réforme agraire et production. Le Nouvelliste, 35 161, 1996.

## Résumé

La Vallée de l'Artibonite, l'une des zones agricoles les plus importantes d'Haïti, est sujette à des conflits fonciers qui opposent des paysans aux grands propriétaires terriens et aux gérants, suite à un projet d'irrigation qui a eu lieu dans les années 50. En effet, les paysans ont été dépossédés des terres, tandis qu'en retour, ils les travaillent en métayage. Après une longue période de dictature dans le pays, en 1986, il y a eu un coup d'Etat et, en 1987, une nouvelle constitution a été adoptée dans laquelle figure l'article 248 qui mentionne la mise en place d'une réforme agraire en Haïti. Les paysans se sont révoltés et, en 1996, un gouvernement a décidé d'exécuter la réforme agraire en leur faveur. Notre étude mobilise l'*advocacy coalition framework* pour comprendre l'action collective des acteurs qui ont influencé la prise de cette décision dans l'Artibonite. Des entretiens semi-directifs ont été réalisés avec treize acteurs clefs et une analyse de douze articles de presse a été réalisée. L'analyse s'appuie sur la méthode des « catégories conceptuelles ».

Les résultats de l'étude convergent en majorité avec ce que prédit l'ACF. Ces résultats ont permis d'identifier la coalition Pro-réforme agraire et la coalition Anti-réforme dans le sous-système foncier de l'Artibonite. Les acteurs des coalitions ont utilisé des ressources prédites par l'ACF et mis en place des stratégies pour défendre leur système de croyances et les convertir en politiques publiques concrètes. Des chocs externes et internes ont provoqué des changements dans le sous-système foncier de l'Artibonite : le coup d'Etat 1986 fait apparaître de nouveaux acteurs dans le sous-système foncier et des pertes en vie humaines et économiques ont attiré l'attention des autorités politico-administratives et celle du public sur la nécessité de résoudre ce problème. Ainsi, des décrets et des arrêtés ont été pris pour la mise en place de l'INARA et pour le lancement officiel de la réforme agraire. Dix-sept ateliers de réflexion et de débats ont été réalisés en faisant intervenir tous les acteurs concernés en vue de les conscientiser pour une solution. Les résultats des ateliers ont été favorables à l'exécution d'une réforme agraire en Haïti. Pour conclure, quelques implications théoriques et pratiques ainsi que des suggestions pour des futures recherches sont également exposées.

**Mots-clefs :** ACF, sous-système foncier, coalition Pro-réforme, coalition Anti-réforme, système de croyance, apprentissage, ressources, choc internes, chocs externes, INARA

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

Place Montesquieu, 4 bte L2.05.01, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | [www.uclouvain.be/espo](http://www.uclouvain.be/espo)